

LA FORCE DES FAMILLES



80 ans



RAPORT D'ACTIVITE 2025



Notre rapport d'activité est établi conformément à l'article R314-50 du code de l'action sociale et des familles.

○○ Le cadre réglementaire

○ L'UDAF de la Corrèze, par ordonnance du 3 mars 1945 et la loi du 11 juillet 1975 inscrite au code de l'Action Sociale et des Familles donne mission officielle à l'Udaf de :

- Donner avis aux pouvoirs publics afin de les informer sur les réalités familiales,
- Assurer la représentation de toutes les familles auprès des instances décisionnelles du département,
- Gérer tous services d'intérêt familial dont la charge lui serait confiée,
- Ester en justice au nom des familles, pour protéger leurs intérêts matériels et moraux (Mission mise en œuvre en collaboration avec l'UNAF).

○ Les deux premières missions sont d'ordre général et certaines actions sont inscrites dans le cadre des conventions d'objectifs UNAF /UDAF 2022-2026 prorogées jusqu'à fin 2026.

○ Concernant la troisième mission de gestion des services dont la charge lui serait confiée, l'UDAF de la Corrèze propose à ce jour 6 services délégués par les pouvoirs publics :

- Service MJPM relevant de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale (article 312 – 1 du CASF) et l'ensemble des décrets qui en découlent, la loi n°2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, le décret n°2008-1508 du 30 décembre 2008 portant application de la professionnalisation des mandataires judiciaires, l'arrêté de création 2010-1654 du 4 août 2010 autorisant la création (et donc la poursuite) d'un service mandataire judiciaire destiné à exercer des mesures de protection des majeurs au nombre de 1345 et l'arrêté 2015155-004 DDCSPP portant extension d'autorisation du service mandataire judiciaire à 336 mesures supplémentaires, soit 1681.
- ISTF Plateforme d'Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux.
- Pôle budget : MASP (Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé) délégué par le Conseil Départemental, AEB (Accompagnement Educatif Budgétaire) en lien avec Action Logement ; PCB (Point Conseil Budget) et AVDL (Accompagnement Vers et Dans le Logement).
- Médiation Familiale.
- Espace de Rencontre LE LIEN.
- Pôle Habitat : Familles Gouvernantes, Maison Relais.

L'UDAF 19 dispose des agréments suivants :

Ingénierie Sociale Financière et Technique

Intermédiation locative et Gestion Locative

Agrément Espace de Rencontre depuis 2012

Agrément mandataire judiciaire à la protection des majeurs jusqu'en 2040

○○ L'organisme gestionnaire

Union Départementale des Associations Familiales de la Corrèze

Domiciliée 12, Place Martial Brigouleix, 19000 Tulle

Téléphone : 05 55 29 98 40

Email : udaf19@udaf19.fr

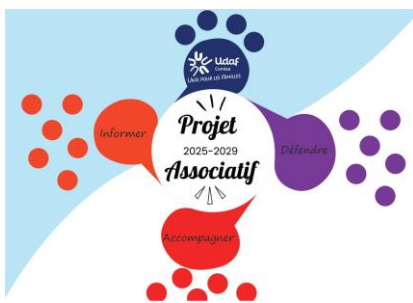
Personnes ayant qualité pour représenter l'établissement conformément aux statuts :

○ La Présidente du Conseil d'Administration : **Madame Marie Claude CARLAT**

Et conformément au document unique de délégation et à la délégation de pouvoirs du 18 novembre 2019 :

○ Le Directeur : **Monsieur Louis DEBRET**

○○ Le projet associatif



Le projet associatif 2025-2029 a été validé par le Conseil d'Administration du 5 décembre 2024.

Il met l'accent sur les Associations Familiales Adhérentes et les actions bénévoles. Il reprend les missions, les valeurs, mais aussi les démarches du développement associatif, avec l'attachement à mettre en place des services de qualité par le biais d'une démarche d'amélioration continue.

○○ Les projets de Services sont centrés sur les points suivants :

- Informer et accompagner la personne, la famille dans la compréhension du cadre de chaque dispositif,
- Individualiser chaque dispositif à chaque situation,
- Défendre le droit des familles, leurs besoins et être force de proposition,
- Valoriser les compétences des familles et des personnes,
- Ethique et déontologie.

SOMMAIRE



I – L'INSTITUTION FAMILIALE

A – L'Assemblée Générale

B – Le Conseil d'Administration et le bureau

C – Les Commissions

D – Les engagements partenariaux

E – Les Représentations

p 8

p 10

p 13

p 14

II – GESTION DES SERVICES

p 19

A – Démarche d'amélioration continue de la qualité

B – Ressources Humaines

C – Dialogue social et prévention des risques psychosociaux

D – Règlement Général de la protection des données

E – Engagement de l'Udaf19 dans la responsabilité sociale des organisations

F – Les services

1. Service Institution Familiale

p 25

○ Répit Sac à Dos

p 28

○ Lire et Faire Lire

p 29

○ Lire ensemble

p 31

○ Formations des bénévoles

○ Communication

2. Service Mandataire Judiciaire à la protection des Majeurs

p 36

3. Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux (ISTF)

p 39

4. Service Familles

p 40

Pôle budget

○ Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé

p 40

○ Point Conseil Budget

○ Accompagnement Educatif Budgétaire et

○ Accompagnement Vers et Dans le Logement

○ Prévention des expulsions

Enfance Parentalité

p 44

○ Médiation Familiale

p 44

○ Espace de Rencontre Le Lien

p 46

○ Actions Parentalité

p 50

○ LAEP - Lieu d'Accueil Parents enfants

p 53

○ Baby Clash Parlons-en

Conseil numérique à domicile

p 56

Pôle Habitat

p 57

○ Familles Gouvernantes

○ Maison relais

○ SIAO

III Organigramme et Annexes

L'Udaf en bref en 2025



39 structures adhérentes, 38 associations familiales et 1 fédération qui regroupent 2 602 familles,

22 administrateurs bénévoles 1 projet associatif

Des représentants des familles dans de nombreux organismes du territoire dont 32 CCAS et 3 CIAS, schéma départemental en faveur de l'enfance, schéma départemental de l'autonomie, schéma départemental des services aux familles, plan territorial de santé mentale, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, Offices HLM, Représentants des Usagers, groupement coopération santé mentale, schéma régional MJPM etc.

Une démarche d'amélioration continue de la qualité pour tous ses services.

Une présence sur l'ensemble du département avec un siège social à Tulle, des locaux à Brive et à Ussel.

Un partenariat collaboratif fort.

31 janvier 2025, convention signée
avec la Fondation Jacques Chirac



4 février 2025, signature d'une convention
« Ligue Entreprises » avec la Ligue Contre le Cancer



L'INSTITUTION FAMILIALE



A – L'ASSEMBLEE GENERALE

Elle est constituée de l'ensemble des associations et sections adhérentes à l'UDAF19.

L'article 6 des statuts prévoit que « les décisions de l'Assemblée Générale, soumises à des votes, sont prises par les seules associations ou sections adhérentes ».

Les Associations adhérentes à l'UDAF19 se sont réunies une fois au cours de l'année 2025 :

► Lors de l'**Assemblée Générale Ordinaire**, le 5 juin 2025, à Uzerche.

Le rapport d'activité, le rapport moral ainsi que le rapport financier ont été approuvés à l'unanimité.
L'Assemblée a donné quitus pour la gestion des comptes 2025 à l'unanimité.

► En 2025, la **fédération Familles de France a été mise en sommeil en même temps que ses deux associations adhérentes : Association Corrézienne des Familles et Association Familiale du Pays de Tulle.**

Concernant les associations qui sont toujours adhérentes à l'Udaf19 :

12 associations perdent des adhérents,

19 associations gagnent des adhérents,

7 associations ont conservé le même nombre d'adhérents.

Il y a au total 2602 familles adhérentes **dont 2216 votantes** qui représentent **5003 suffrages** soit **48 familles votantes** en moins par rapport à 2024 et **241 suffrages en moins**.

9 associations regroupent moins de 20 adhérents.

11 associations regroupent entre 20 et 50 adhérents

11 associations regroupent entre 50 et 100 adhérents

7 associations regroupent plus de 100 adhérents

Vous trouverez les coordonnées de toutes nos associations à la fin de ce rapport.



A l'occasion de cette Assemblée Générale, nous avons fêté les 10 ans du service de médiation familiale et de l'action de soutien aux aidants « Répit Sac à Dos », en proposant des tables rondes et des témoignages filmés.

Madame WAGUETTE, magistrate, est intervenue lors de la table ronde Médiation Familiale et les associations Ecoute et Soutien et France Alzheimer Corrèze sont intervenues lors de la table ronde pour le soutien aux aidants familiaux.



Vous trouverez, ci-après, la liste des associations qui composent l'UDAF de la Corrèze au 31 décembre 2025, ainsi que le nombre d'adhérents et de suffrages dont elles disposent pour voter en Assemblée Générale.

Associations et mouvements	Nombre de familles adhérentes votantes en 2025	Suffrages exprimés en 2025
 Association Familiale Catholique	88	350
 Familles Rurales d'Albussac	15	45
 Familles Rurales d'Allasac	40	68
 Familles Rurales d'Argentat	59	130
 Familles Rurales d'Yssandon	25	52
 Familles Rurales de Beaulieu	160	333
 Familles Rurales de Brignac la plaine	56	107
 Relais Familles d'Objat	77	165
 Familles Rurales de Larche	51	146
 Familles Rurales de Lubersac	63	126
 Familles Rurales de Mercœur	121	266
 Familles Rurales de Monceau sur Dordogne	31	61
 Familles Rurales de Saint Aulaire	85	174
 Familles Rurales de Saint Privat	142	336
 Familles Rurales de Treignac	37	58
 Familles Rurales de Voutezac	151	301
 Familles Rurales Eygurande Merlines	87	233
 Familles Rurales du Plateau	76	140
 Familles Rurales de St Hilaire les Courbes	10	20
 Association Familiale Protestante Café des artistes	9	38
 ADAPEI Corrèze, Association Départementale de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis, de la Corrèze	110	232

 <i>Enfance et Familles d'Adoption</i>	10	29
 <i>Association Familiale Protestante Souffle de vie</i>	46	111
 <i>Association APF France Handicap</i>	85	173
<i>Association Familiale de Bort les Orgues</i>	34	66
 <i>Association Familiale de Brive</i>	166	419
 <i>France Alzheimer Corrèze</i>	112	218
 <i>Effet Papillon</i>	25	69
 <i>Groupe des Aphasiques Corrèziens</i>	25	39
 <i>Le Fil des Aidants</i>	53	99
 <i>Association les P'tits Bouts</i>	28	102
 <i>Délégation Corrèze de l'Union des Amis et Familles de Malades Psychiques</i>	67	134
 <i>APAJH,</i> <i>Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés de la Corrèze</i>	31	57
 <i>ENSOLIDA</i>	10	15
 <i>Havre de Paix</i>	8	15
 <i>LIBRAVOUS</i>	5	9
<i>Extradys</i>	13	50
<i>Soleil Corrèzien Autisme 19</i>	5	17
TOTAL	2216	5003



B – LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LE BUREAU

○○► Le conseil d'administration est composé, au 31 décembre 2025, de **22 membres** dont 11 élus et 11 désignés par les associations et/ou fédérations adhérentes.

Les statuts prévoient en effet que le Conseil d'Administration soit composé de membres élus et de membres désignés. Chaque association peut désigner un administrateur (2 administrateurs pour les fédérations ou les associations à recrutement général) et un ou plusieurs adhérents aux associations familiales peuvent se proposer comme candidat.

Le Conseil d'Administration s'est réuni 5 fois : Le 20 février, le 17 avril, le 25 juillet (consultation par mail), le 16 octobre et le 11 décembre 2025.

○► Le bureau s'est réuni 2 fois : Le 10 avril et le 9 octobre 2025.

Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres, tous bénévoles, au scrutin secret, un bureau qui est composé en 2025 d'une présidente, d'un vice-Président, d'un secrétaire et d'une secrétaire adjointe, d'une trésorière et d'un trésorier adjoint et de deux membres. L'ensemble du bureau est élu pour 2 ans. Leurs fonctions sont gratuites.

Madame CARLAT Marie Claude	Présidente	Familles Rurales de Mercœur	Elue en 2024	Sortante en 2028
Monsieur GILLE Christophe	Vice-Président	Association familiale Catholique Corrèze	Désigné	
Madame BAUBIL Anne Marie	Trésorière	Union des Familles et Amis de Personnes Malades et handicapées Psychique de la Corrèze	Désignée	
Madame Bruno Vernedal	Trésorier Adjoint	Familles Rurales	Désigné	
Monsieur PINARDON Gilbert	Secrétaire Général	Association Pour Adultes Et Jeunes handicapés	Désigné	
Madame EMERIT Jacqueline	Secrétaire Générale Adjointe	Association Familiale de Brive	Élue en 2022	Sortante en 2026
Monsieur ASQUIN William	Membre du bureau	Enfance et Familles d'Adoption	Élu en 2024	Sortant en 2028
Madame COCHET Marie Françoise	Membre du bureau	Association Départementale d'Amis et de parents de Personnes Handicapées Mentales Corrèze	Élue en 2024	Sortante en 2028
Madame BELHOMME Sabine	Administratrice	Familles Rurales de Monceaux Sur Dordogne	Élue en 2024	Sortante en 2028
Madame AID Aline	Administratrice	Soleil Corrèzien Autisme 19	Désignée	
Monsieur BALLAY Alain	Administrateur	Familles Rurales d'Eygurande-Merlines	Élu en 2024	Sortant en 2028
Madame BERTRAND Francine	Administratrice	Le fil des aidants	Elue en 2024	Sortante en 2028
Monsieur CHEVRE Charles Marie	Administrateur	Association familiale Catholique Corrèze	Élu en 2022	Sortant en 2026
Madame DUCLAUX Evelyne	Administratrice	Familles de France Pays de Tulle	Élue en 2022	/
Monsieur Serge KURKOWSKI	Administrateur	Association des Paralysés de France	Désigné	
Monsieur Jean Marie LAFOND	Administrateur	Le Fil des Aidants	Élu en 2024	Sortant en 2028
Monsieur MIGINIAC Jean	Administrateur	Association Familiale Catholique	Élu en 2022	Sortant en 2026
Madame NACRY Marie	Administratrice	Familles Rurales	Désignée	
Monsieur OTGE Jean Rémy	Administrateur	Association Familiale Protestante Café des Artistes	Désigné	
Monsieur PATIER Jean Baptiste	Administrateur	Association familiale Catholique Corrèze	Désigné	
Monsieur BONADEI Frédéric	Administrateur	AFP Souffle de Vie	Désigné	
Monsieur SIMONEAU Franck	Administrateur	Association Départementale d'Amis et de parents de Personnes Handicapées Mentales Corrèze	Désigné	

<i>CA du 20 février 2025</i>	Validation du projet de procès-verbal du 5 décembre 2024 Présentation de l'URAF Nouvelle Aquitaine par Camille Colin Larrue, chargée de mission Représentation MSA Limousin Versement du fonds spécial 2024 Valorisation du bénévolat Développement Associatif Commission de contrôle Association Educ'oeur Assemblée Générale Udaf19 2025 Assemblée Générale de l'UNAF Création de la gazette UDAF Actualité des services
<i>CA du 17 avril 2025</i>	Validation du Procès-verbal du 20 février 2025 Validation des comptes administratifs 2024 Point actions bénévoles Point SIAO
<i>CA du 25 juillet 2025</i>	Achat d'un fourgon pour le service maison relais
<i>CA du 16 octobre 2025</i>	Validation du Procès-verbal du 17 avril 2025 Budget Prévisionnels 2026 Démission administrateurs et élections trésorier adjoint et secrétaire Représentations des familles : CAF et CPAM 80 ans de l'UDAF 19 Point Directeur Choix du nom de Maison Relais
<i>CA du 11 décembre 2025</i>	Validation du Procès-verbal du 16 octobre 2025 Agenda des réunions statutaires 2026 Représentations des familles • Établissements de santé • CAF et CPAM • CCAS et CIAS Logiciel Unaf contributions Point 80 ans de l'UDAF 19 Point Directeur Moment convivial

C – LES COMMISSIONS

COMMISSIONS INTERNES

Commission de contrôle

Président : Monsieur Bruno VERNEDAL

Membres : Madame Anne Marie BAUBIL,
Madame Jacqueline EMERIT

Objet : Contrôle des listes d'adhérents des associations, de la validité des candidatures au Conseil d'Administration, des dossiers de demandes d'agrément à l'UNAF.

Commission financière

Membres : Madame Anne Marie BAUBIL,
Monsieur VERNEDAL

Objet : Arrêté des comptes, prévision des comptes et budget.

Commission placements

Objet : étudier les différentes options de placement dans la cadre de la gestion du patrimoine des majeurs protégés.

Commission Médaille de l'enfance et des familles

Objet : Etudie les dossiers de demande de la Médaille de l'enfance et des familles.

COMMISSIONS SPECIFIQUES

Commission CAF

Objet : Préparation du CA de la CAF et des commissions internes si besoin. Participation aux formations spécifiques de l'UNAF pour les représentants CAF.

Commission aide aux aidants

Référent : Madame CARLAT

Membres : Madame COCHET, Madame BAUBIL

Commission Espace de Rencontre à Dispositif Spécifiques

Objet : Développée en lien aux actions mises en place par l'UDAF pour répondre aux besoins des aidants, participe aux travaux extérieurs.

COMMISSIONS AD'HOC

L'Objet de ces commissions est de réagir rapidement à une question d'actualité.

Commission Vie Associative

Membres : Monsieur ASQUIN, Madame BERTRAND, Madame CARLAT, Monsieur VERNEDAL

Objet : Elaboration du plan pour dynamiser le réseau associatif de l'UDAF (journées institutionnelles, formation, plan de communication et outils de communication), rencontre des associations adhérentes et non adhérentes, nouvelles adhésions, suivi et mise à jour du projet associatif.

Commission Enfance Parentalité

Membres : Monsieur ASQUIN, Monsieur GILLE et Monsieur OTGE

Objet : Faire remonter les besoins des familles via les associations adhérentes et les professionnels du pôle parentalité/enfance et échanger sur les réponses qui peuvent être apportées à leur problématique.

Commission Habitat Inclusif

Membres : Madame COCHET, Monsieur PINARDON et Monsieur VERNEDAL

Objet : Faire remonter les besoins des familles via les associations adhérentes et les professionnels du pôle Habitat/Budget et échanger sur les réponses qui peuvent être apportées à leur problématique.

Chacune de ces commissions rend compte et soumet ses propositions à l'approbation du Conseil d'Administration. En fonction des thématiques abordées, des membres d'associations ou des partenaires sont invités à venir enrichir les échanges au sein des différentes commissions.



D – LES ENGAGEMENTS PARTENARIAUX

Copil Holà

L'udaf poursuit son engagement pour le soutien aux aidants comme copilote du dispositif Holà (Halte Orientation Lien pour les Aidants). Elle est présente sur le dispositif de Naves.

Parrainage des GEM

L'Udaf est marraine des trois groupes d'entraide Mutuelle corréziens « handicap psychique » basés à Tulle, Brive et Ussel.

E – LES REPRESENTATIONS



« L'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) et les Unions Départementales des Associations Familiales (UDAF) sont habilitées, sans préjudice de tous les droits et prérogatives pouvant résulter de leurs statuts, à représenter officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles et notamment désigner ou proposer les délégués des familles aux divers conseils, assemblées ou autres organismes institués par l'Etat, la région, le département, la commune. » Art. L211-3 du code de l'action sociale et des familles.

L'UDAF, par le biais de son Conseil d'Administration et de son réseau associatif, assure le renouvellement ou la désignation de ses représentants dans les instances locales.

► La Participation Institutionnelle

L'Udaf a participé à des travaux de réflexion au sein de nombreuses instances départementales, régionales et nationales.

- Schéma régional MJPM/DPF
- Groupe de travail Sécurité Routière
- Conseil d'Administration du Conseil Départemental d'Accès au Droit
- Schéma Départemental des services aux familles
- Groupes de travail dans le cadre du schéma Départemental de l'autonomie
- Schéma Départemental en faveur de l'enfance
- Comités locaux de Santé Mentale
- Groupes de travail nationaux médiation familiale et espace de rencontre (UNAF FFER FENAMEF, référentiels d'évaluations ...)
- Comité de pilotage Médiation familiale et Espace de Rencontre
- PDALHPD
- Conseil d'Administration des Groupes d'Entraide Mutuelles (Parrainage GEM)
- Groupes de travail nationaux Médiation familiale, Espaces de Rencontre, Lire Ensemble
- Commission Droit Au Logement Opposable
- Réseau d'Ecoute et d'Appui Aux Parents : expert parentalité
- Coordination Départementale de l'action Lire et Faire Lire
- Comité de pilotage répit Sac à Dos
- Ateliers référents associatifs
- Réunion du groupement SIDOT sur la cyber sécurité
- Assemblée Générale groupement de coopération santé mentale
- CCAS de Tulle : Commission de coordination des aides
- Conseils de la Vie Sociale dans les établissements pour personnes handicapées
- FENAMEF/FFER (Fédération Française des Espaces de Rencontre)
- Participation à la CLIR à la préfecture.
- Groupe de travail ADAPEI soutien aux aidants
- Animation de la commission départementale parentalité des services aux familles.
- Commission des attributions des aides de la ville de Tulle
- Conseil d'Administration de la Maison de soie
- Conseil d'Administration de la Fédération Française des Espaces de Rencontres

- Rencontre avec les commissaires de justice

○○► La Représentation dans les organismes publics ou parapublics

L'UDAF19 s'attache à choisir des représentants adhérents à une association familiale et impliqués.

Prestations droits des familles

- Caisse d'Allocations Familiales :
Titulaires : Madame Marie Claude CARLAT, Messieurs Jean Baptiste PATIER, Christophe GILLE et Charles Marie CHEVRE.
Suppléants : Mesdames Sabine BELHOMME, Anne Laure LAVAL, Messieurs Jean Rémy OTGE et Franck SIMONEAU.
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie :
Titulaire : Monsieur William ASQUIN
Suppléante : Madame Marie Claude CARLAT
- Mutualité Sociale Agricole :
Monsieur Bruno VERDENAL
- Conseil Départemental d'Insertion
- ADAPAC :
Monsieur Jean MIGINIAC
- Commission Départementale Schéma des services aux familles

► Représentants dans les CCAS et les CIAS

Le département de la Corrèze compte **25** communes de plus de 1500 habitants pour lesquelles le CCAS est obligatoire. L'Udaf19 a pu désigner 23 représentants pour ces communes et a pu répondre à la sollicitation de 9 autres communes. L'Udaf est également représentée au sein de **3 CIAS** (Midi Corrèzien, Argentat, Uzerche).

Soit **35 représentants** désignés au total pour les CCAS et les CIAS.

Les représentants dans les CCAS seront renouvelés en 2026.



■ Représentants des familles dans les CCAS en 2025

- Office public de l'Habitat d'Egletons : Madame Marie Claude CARLAT
- Brive Habitat : Madame Marie Claude CARLAT
- OPH Corrèze Habitat : Madame Marie Françoise COCHET
- ADIL : Monsieur Jean MIGINIAC
- Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX)
- Commission Départementale pour l'Amélioration de l'Habitat
- SOLIHA

Santé Handicap Vieillesse

- Centre Hospitalier Pays d'Eygurande : Madame Anne Marie BAUBIL
- Centre Hospitalier du Pays de Tulle : Madame Marie Claude CARLAT
- Centre Hospitalier Jean Marie DAUZIER à Cornil : Madame Marie Françoise COCHET
- GCS Pôle de Santé Haute Corrèze : Monsieur Jean MIGINIAC
- Clinique Saint Germain : Madame Jacqueline EMERIT
- Centre Hospitalier d'Ussel : Madame Francine BERTRAND
- URASS Nouvelle Aquitaine
- Conférence Régionale de Santé
- Conseil d'Administration du Groupement Régional de Santé Publique
- CREAL (Enfance et adolescence inadaptée du Limousin).
- Groupes d'entraide mutuelle troubles psychiques de Tulle, Brive et Ussel
- Conseils de la vie social

Cohésion Sociale Vulnérabilité

- Conseil Départemental d'Accès au Droit

Parentalité-Enfance-Education

- Conseil de Famille
- Commission d'Agrément en vue d'Adoption
- Commission d'examen de la situation de l'enfant confié.

Consommation Budget Economie ESS

- Jury pour la délivrance de diplômes dans le domaine funéraire
- Commission des Prix Brouilhet Marbouty (prix spécifique à la Corrèze)
- Médaille de l'enfance et de la famille.
- Commission Départementale des Transports Taxis et Voitures de petite remise : Monsieur Jean MIGINIAC
- Commission locale des transports publics particuliers de personnes : Monsieur Jean MIGINIAC
- Commission Départementale de la Sécurité Routière : Monsieur Jean MIGINIAC
- Commission Consultative des Services Publics Locaux

Attention : De nombreuses représentations sont amenées à être renouvelées en 2026. Les personnes mentionnées en tant que représentantes pour 2025 sont donc susceptibles de ne plus être les mêmes.

► Participation aux journées nationales, régionales et départementales

- | | |
|---|--|
| ○ Assemblée Générale UNAF à Dijon | ○ Journée nationale et régionales Lire et Faire Lire |
| ○ Assemblée Générale URAF Nouvelle Aquitaine | ○ Groupe de travail Unaf Lire Ensemble |
| ○ Rencontre des Présidents et Directeurs UDAF | ○ Comité de pilotage régional lire et Faire Lire pour les 25 ans de l'association et participation aux journées régionales |
| ○ Rencontre Directeurs UDAF /URAF | ○ Mars bleu et Octobre Rose |
| ○ Rencontre des référents ressources humaines | ○ Nuit de l'Orientation avec la CCI |
| ○ Rencontre des référents comptabilité | ○ Forum Séniors et numérique |
| ○ Rencontre régionale des référents associatifs | ○ Assemblées Générales de nos associations adhérentes |
| ○ Rencontre régionale des référents RH | ○ Journées Interdépartementales |
| ○ Rencontre Inter Udaf des Chefs de service | ○ Unaf/ référents comptables, référents associatifs, référents développement associatif, référents communication |
| ○ Webinaire des référents communication | |
| ○ Webinaire des référents associatif | |
| ○ Rencontre Inter région Présidents et Directeurs | |
| ○ Journées Médiation Familiale | |
| ○ Journée Espace de Rencontre. | |

► Agenda de la Présidente

La Présidente est membre du Conseil d'administration de l'Unaf. Elle a participé à plusieurs rencontres nationales et interrégionales et participe aux travaux de l'Union Régionale des Associations Familiales Nouvelle Aquitaine.

En outre, elle représente l'UDAF aux diverses manifestations auxquelles nous sommes conviés par les associations adhérentes et les partenaires.

Elle a également représenté les familles dans de nombreuses instances. (Caisse d'Allocations Familiales, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, CCAS d'Argentat, Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de la Corrèze, Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Tulle, AFADIL, Commission Consultative des Services Publics Locaux, Commission d'examen de la situation de l'enfant confié, Corrèze Habitat, Commission de Médiation DALO, Commission ANAH, Comité Départemental des Transports Taxis et Voitures de "petite remise", Commission Départementale de la sécurité routière).

Elle rencontre chaque association faisant candidature d'adhésion à l'Udaf et participe à des forums.

Elle est présente à minima une demi-journée par semaine dans les locaux de l'Udaf, hors réunions de bureau, conseils d'administration et commissions, conférence des mouvements et cérémonie des vœux.



Inauguration SIAO



Intervention auprès des partenaires de Brive Solbante



"Oui, on donne beaucoup, mais ce qu'on reçoit en retour est immense."

Vous aussi, devenez bénévole

#mercipourlesfamilles

Elle rencontre également les élus. Elle leur présente les axes politiques que souhaite défendre l'Udaf de la Corrèze.

Au total, elle a assuré **495 heures de bénévolat** pour l'Udaf et la représentation des familles auprès des organismes et des partenaires.

Les membres du Conseil d'Administration ont assuré **518 heures** de bénévolat pour les réunions statutaires et les commissions internes.

Hors réunions statutaires, les représentants des familles ont assuré plus de **576 heures de bénévolat hors représentations dans les CCAS/CIAS**.

Les bénévoles Lecteurs (Lire et Faire Lire et Lire Ensemble) ont assuré **9064 heures** de lecture dans les structures d'accueil.

Les bénévoles Répét Sac à Dos ont réalisé **463 heures** de présence humaine à domicile.

Soit au total : 10 621 heures de bénévolat.

II – GESTION DES SERVICES



La mise en place des services de l'UDAF répond à la troisième mission confiée à l'UDAF par l'Etat :

« gérer tout service d'intérêt familial dont les pouvoirs publics estimeront devoir lui confier la charge », Art 3, Code de l'action Sociale et des familles.

Les services de l'UDAF ont été mis en place en général à la demande des pouvoirs publics mais aussi en réponse à des attentes et besoins exprimés.

Ils reçoivent pour ce faire, des financements publics.



A DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE

L'UDAF s'attache à rechercher l'amélioration constante de la qualité dans le cadre d'un budget qui lui est alloué.

La démarche qualité au sein de l'UDAF de la Corrèze est endogène.

La démarche est partagée par l'ensemble de l'équipe d'encadrement auprès des services respectifs.

Le service MJPM poursuit une dynamique soutenue d'amélioration continue de ses pratiques professionnelles, fondée sur l'analyse régulière de ses dispositifs et de ses modalités d'intervention.

Evaluation du service MJPM

Un audit conduit selon le référentiel de la Haute Autorité de Santé (HAS) a été réalisé en avril 2025 par un cabinet externe. Cette évaluation a porté sur 157 critères.

SERVICE MJPM UDAFTULLE

Résultat de l'évaluation

à la date du 03/06/2025

Évaluation réalisée par CELAE



Qualité d'accompagnement

Notes attribuées d'après l'avis des personnes accompagnées, des professionnels et de la gouvernance, sur une échelle allant de pas du tout satisfaisant 1/4, à tout à fait satisfaisant 4/4

 Bienveillance et éthique	3.72/4
 Droits de la personne accompagnée	3.89/4
 Expression et participation de la personne accompagnée	3.95/4
 Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement	3.64/4
 Accompagnement à l'autonomie	3.73/4
 Accompagnement à la santé	3.67/4
 Continuité et fluidité des parcours	3.84/4
 Politique ressources humaines	3.75/4
 Démarche qualité et gestion des risques	3.89/4

La forte mobilisation des professionnels du service a permis de valoriser la qualité et l'efficacité de l'accompagnement proposé aux personnes en situation de vulnérabilité. L'évaluation a ainsi abouti à une **cotation globale de 19,39/20 pour les 16 critères impératifs**. Le rapport public d'évaluation, publié en juin 2025, est accessible à l'accueil de l'Udaf19 ainsi que sur le site internet.

À l'issue de cette évaluation, un plan d'action a été défini, sans qu'aucune injonction urgente ne soit formulée. Son déploiement est prévu à compter de 2026 et s'articule autour des axes suivants :

- poursuivre la sensibilisation des professionnels à la démarche qualité et aux exigences en matière de confidentialité et de protection des données (RGPD) ;
- formaliser annuellement les documents individuels de prise en charge (DIPM), en valorisant les capacités et potentialités des personnes accompagnées ;
- améliorer l'harmonisation des pratiques de traçabilité des actions menées, afin de mieux valoriser les interventions des professionnels ;
- uniformiser les modalités de classement des documents dans les dossiers numériques ;
- mettre à disposition des professionnels un annuaire actualisé des partenaires mobilisables sur l'ensemble du territoire corrézien, notamment dans les domaines de l'accès aux soins, de la gestion des situations complexes, des ruptures de parcours et de l'habitat.

Révision et création des procédures

Au cours de l'année 2025, cette démarche qualité s'est concrétisée par la révision et/ou la création de cinq procédures structurantes :

- une procédure relative aux lanceurs d'alerte ;
- une procédure dédiée à la révision des mesures de protection, dans une logique d'individualisation de l'accompagnement ;
- la santé et la gestion des documents relatifs aux actes médicaux, afin de favoriser l'accès aux soins et de rappeler les droits des personnes protégées en tant que patients ;
- la mise en place de filigranes sur certains documents appartenant aux personnes accompagnées.

Pour l'année 2026, les travaux de formalisation et d'actualisation des procédures porteront notamment sur :

- l'exercice des mandats de subrogé, en progression constante au regard de l'expertise du service et des besoins exprimés par les juridictions ;
- la gestion des droits à la retraite et des demandes de titres d'identité (carte nationale d'identité et passeport) ;
- le suivi des mesures d'accompagnement judiciaire ;
- la gestion du patrimoine immobilier des personnes accompagnées ;
- les démarches relatives à l'aide sociale, notamment la prise en charge des frais d'accueil familial et d'hébergement (EHPAD ou structures pour personnes en situation de handicap) ;
- l'élaboration du projet budgétaire, en étroite association avec les personnes accompagnées.

Groupe de parole des majeurs protégés



Désormais composé de 10 membres, le groupe d'expression des personnes accompagnées s'est réuni à trois reprises, les 13 février, 27 mai et 20 novembre 2025.

Ces rencontres ont permis d'aborder les thématiques suivantes :

- la préparation à la démarche d'évaluation du service ainsi que la présentation de ses résultats (quatre membres ayant été audités lors de l'évaluation d'avril 2025) ;
- l'information relative aux droits et libertés des personnes protégées ;
- la sensibilisation aux directives anticipées et à la désignation de la personne de confiance ;
- le recueil de leur avis sur le livret d'accueil remis aux personnes accompagnées ;
- l'information sur les nouvelles modalités de contrôle des comptes rendus de gestion ;
- des échanges autour des missions des professionnels des pôles Accueil et Comptabilité de l'Udaf 19 ;
- la visite des locaux de l'Udaf 19 et une information sur les travaux de rénovation du bâtiment.

Perspectives 2026:

Pour l'année 2026, de nouvelles réunions seront organisées avec pour objectif de renforcer la mobilisation des personnes concernées. Les thématiques identifiées sont les suivantes :

- le recueil de leur avis sur le déploiement d'un questionnaire de satisfaction ;
- la consultation des membres dans le cadre des travaux menés par le réseau national, l'Unaf, en vue de l'actualisation du guide des droits et des démarches des personnes protégées diffusé à l'échelle nationale ;
- la présentation du bilan des réclamations reçues au titre de l'année 2025, suivie du recueil de leurs observations ;
- des échanges avec les partenaires bancaires afin d'améliorer l'accès des personnes accompagnées à leurs droits.



• Soutien aux professionnels de l'institution

L'association s'efforce de proposer des conditions de travail optimales aux professionnels, elle est lieu de formation et offre des possibilités d'évolution. En permettant aux professionnels d'accéder à des outils adaptés pour exercer leurs fonctions, elle contribue à un meilleur accompagnement des bénéficiaires des services.

Ainsi, le travail engagé par les ressources humaines a un impact sur la qualité même des services.

Udaf Corrèze
UNIS POUR LES FAMILLES

NOS ENGAGEMENTS

- Politique Responsabilité Sociétale des Entreprises :**
Tri des consommables, mobilité, achats responsables
- Innovation sociale :** intelligence collective, réponses nouvelles...
- Qualité de vie au travail :** espaces de discussion au travail, accord temps de travail...

AVANTAGES

- Mobilité interne
- Activités diverses (Zen au boulot, Les p'tits dej' de l'UDAF)
- Prise en charge à 50% des abonnements transports pour venir travailler
- Accès au micro-crédit et à un programme locatif (Partenariat avec Action Logement)
- 150€ d'avantages divers par an (CSE)
- 1 journée de télétravail par semaine
- Entre 39 et 54 jours de congés
- Mutuelle d'entreprise prise en charge à 60% par l'employeur
- 2 jours rémunérés pour enfant malade

MOYENS MIS À DISPOSITION

- Véhicules de service
- Equipements téléphoniques et numériques (Smartphones, Chromebooks...)
- Une psychologue du travail
- Accès à la formation
- Salles de repos
- Locaux ergonomiques et agréables

REJOIGNEZ-NOUS

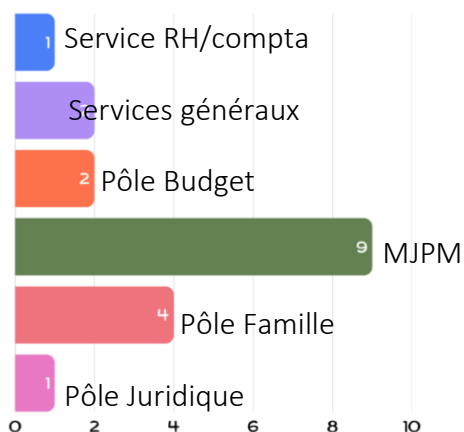


B RESSOURCES HUMAINES



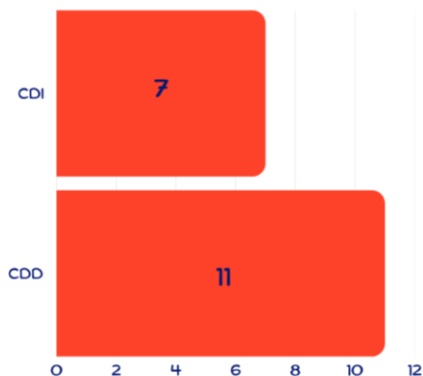
Au 31 décembre 2025 l'UDAF compte **86 salariés**. Sur l'année, il y a eu **3 contrats aidés** et **2 volontaires en mission de service civique** (consécutifs). L'Udaf a également eu recours à **2 prestataires** pour l'Espace de Rencontre et à **5 prestataires** médiatrices familiales.

19 stagiaires dispatchés entre les services suivants :



1. Recrutement

Sur l'année 2025, 18 postes ont été proposés à la fois en interne et en externe.



*Sont exclus de ces données, les offres d'emplois pour remplacement.

2. Indicateurs sociaux

INDICATEURS SOCIAUX	2025
TAUX D'ABSENTEISME GLOBALE	5.55%
NOMBRE DE JOURS D'ABSENCE	1483
TAUX ABSENCE MALADIE	4.72%
TAUX ABSENCE AT	0.04%

Ces données sont issues de la Base de Données Économiques, Sociales et Environnementales (BDESE).

3. Organisation de temps conviviaux



➔ PROJETS 2026

- ➔ Développer des évènements « Team Bulding » et des séminaires pour les salariés afin de continuer à cultiver davantage les valeurs communes.
- ➔ Développer un séminaire avec les cadres et la gouvernance sur l'axe de développement stratégique de la structure



C DIALOGUE SOCIAL ET PREVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

L'Udaf de la Corrèze est engagée dans une démarche de dialogue social et une démarche de prévention des risques psychosociaux.

En 2025 :

- Le Comité Social et Économique s'est réuni **8 fois**, soit deux réunions de plus que l'obligation légale.
- 1 accord d'entreprise (enfant malade) a été signé.

Des espaces de discussion au travail ont été mis en place sur l'année 2025.

■ Formations faites par service :

- Service de Protection des majeurs : 25
- Service Généraux : 12
- MASP : 9
- LAEP : 3

- Médiation Familiale : 2
- Espace de Rencontre : 5
- Encadrement Direction : 6
- Comptabilité : 3

Sont incluses les sessions de sensibilisation au travail sur écran. Il y a eu deux sessions sur 2025. Sont également incluses les formations internes, participation aux webinaires, colloques...

Projets 2026 :

Renouveler la sensibilisation à la santé des salariés avec la Ligue contre le cancer.



D REGLEMENT GENERAL DE LA PROTECTION DES DONNEES SERVICES

Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), entré en vigueur en 2018, l'Udaf19 a procédé à la désignation de son délégué de la protection des données (Madame BEYTOUT) auprès de la CNIL.

Tous les registres de données ont été actualisés en fonction de l'actualité 2025.

Des informations sur la RGPD ont été faites au personnel et au groupe de majeurs protégés.



ENGAGEMENT DE L'UDAF19 DANS LA RESPONSABILITE SOCIALE DES ORGANISATIONS.

L'Udaf a tenu à faire apparaître cet engagement dans son projet associatif.

L'Udaf de la Corrèze mène une réflexion sur l'impact de ses différents services et actions pour les associations et les familles quant à leurs conséquences sociales et environnementales.

Elle a ainsi la volonté d'instaurer :

- Une solidarité efficiente de l'Udaf vers ses associations
- Une solidarité efficiente entre ses associations adhérentes
- Mais également une solidarité vis-à-vis d'actions menées par d'autres associations.

Elle met en œuvre les actions suivantes :

Impact environnemental de la structure :

- Procédure d'archivage afin de limiter le papier :
En salle d'archives sont stockés les cartons provenant de l'ensilage-archivage des armoires mandataires
Impact : Cela permet de fortement diminuer le stockage de papier, un traitement renforcé par voie numérique et donc une forte diminution de la consommation de papier
- Parc de véhicules adaptés afin de diminuer l'émission de Co2 : Un véhicule hybride est intégré au parc de véhicule
- Equipements des locaux afin d'engendrer des économies d'énergie
- Achats responsables en circuit court.

Responsabilité sociale :

► En interne :

- Management bienveillant, bien-être au travail : application de la charte managériale
- Partenariat fort avec INEA (de l'Association pour Adultes et Jeunes Handicapés de la Corrèze) pour favoriser l'accueil toujours plus nombreux de salariés et de stagiaires handicapés.
- Équilibre vie professionnelle, vie familiale : un accord télétravail a été élaboré
- Favoriser la formation en formation continue, l'apprentissage, les contrats de formation, favoriser les stages...

► En externe :

- Favoriser le don de matériel amorti aux associations adhérentes et caritatives
- Participation à des actions solidaires locales.



➡ PROJETS 2026

- Travailler sur la gestion des stocks et consommation de fournitures de bureaux
- Politique de sensibilisation des collaborateurs aux impressions de documents strictement utiles en interne
- Réflexion collective sur le déploiement du mode collaboratif de pilotage des actions au sein de l'UDAF 19
- Former les équipes à la gestion du temps et son optimisation afin de diminuer la charge mentale ressentie



SERVICE INSTITUTION FAMILIALE

Ce service a pour objet la mise en œuvre des obligations statutaires inhérentes au bon fonctionnement de l'institution : préparation, convocation, compte-rendu des diverses réunions des organes qui composent l'UDAF : Assemblée Générale, Bureau, Conseil d'Administration et commissions.

Il est, de ce fait, l'interlocuteur privilégié des associations adhérentes, des représentants et des partenaires associatifs et institutionnels de l'UDAF. Le service fait le lien entre le conseil d'administration, les associations adhérentes et les différents services.

Il a ainsi pour mission de suivre et de préparer les contrôles quant au fonctionnement de l'Union :

- Suivi des associations et fédérations adhérentes (contrôle des listes d'adhérents) ;
- Préparation des nominations de nos représentants et suivi des représentations ainsi que toutes les activités utiles et nécessaires à l'accomplissement des missions de représentation de l'UDAF ;
- Préparation et rédaction du rapport d'activité ;
- Mise en œuvre et suivi du plan de développement de la vie associative ;
- Relations et soutien aux associations familiales adhérentes ;
- Organisation matérielle et administrative des réunions du Bureau, du Conseil d'Administration, de l'Assemblée Générale et des différentes commissions et groupes de travail ;
- Suivi des actions liées à la convention d'objectifs signée avec l'UNAF ;
- Fonds spécial : répartition aux associations.
- Organisation et animation des commissions internes.

➤ La vie de l'Union

L'UDAF est une union d'associations et de mouvements (nos adhérents).

Elle s'inscrit également dans un réseau de partenaires :

- Soit directement par une participation active,
- Soit par les actions menées sur le territoire, par exemple avec la Ligue de l'Enseignement pour « Lire et faire lire » ou les actions parentalité,
- Soit grâce aux services qu'elle a mis en place.

Elle favorise également des actions en commun entre ses adhérents en assurant la coordination.

Ce travail en réseau a pour objectif de collecter des données sur la vie des familles dans leur diversité pour alimenter nos travaux internes (commissions) et mieux assurer nos représentations.

L'appartenance au réseau UNAF et URAF Nouvelle Aquitaine permet accompagnement, mutualisation des compétences et des moyens (ex : organisation de formations communes)

➤ La fonction d'Observatoire des familles

Nos services constituent un lieu d'observation des difficultés rencontrées par les familles.

Nos représentations contribuent, elles aussi, à fournir un certain nombre d'informations sur la vie des familles en Corrèze. A titre d'exemple, afin d'apporter une réponse adaptée à des difficultés de logement l'Udaf19 a travaillé sur le projet maison relais.

Au sein des commissions « ENFANCE - PARENTALIE » et « HABITAT - BUDGET » administrateurs et techniciens font remonter les besoins des familles.

- Observatoire des familles des majeurs protégés : L'UDAF participe depuis sa mise en place par l'UNAF.
- Observatoire régional et départemental des familles : les enquêtes réalisées donnent une photographie des familles de la région avec une thématique donnée.

➤ Le développement de l'action familiale et de la vie associative

Aide aux associations

- Accueil : mise à disposition de matériel et de locaux : plusieurs associations utilisent régulièrement les salles de réunion ou de permanence. L'Udaf cède du matériel de bureautique à ses associations adhérentes lors de leur renouvellement.

Ainsi en 2025, l'Udaf a fourni :

- Aide financière : grâce à la répartition entre les associations et les fédérations adhérentes de 10% du fonds spécial.
- Gestion des listes d'adhérents : l'UDAF gère les listes d'adhérents des associations avec le logiciel ADHELIS qui a été conçu dans le respect du Code de l'Action Sociale et des Familles. Une formation pour l'utilisation de ce logiciel est proposée aux associations.
- Communication : Elle peut aussi aider à l'élaboration d'outils de communication et faciliter leur diffusion au sein du réseau et sur les réseaux sociaux.
- Formations : elle peut proposer, à la demande et selon ses compétences, des formations aux associations.

Rencontres et interpellations

- Présentation du projet SIAO au préfet
- Rencontre association en projet d'adhésion à l'udaf (educoeur)
- Rencontre avec Egletons habitat
- Accueil chargée de mission URAF Nouvelle Aquitaine
- Rencontre avec la DREETS sur l'ISTF
- Rencontre avec la DDETSP pour le budget SIAO
- Rencontre avec la MSA Limousin pour une convention partenariale
- Rencontre avec la chambre des notaires
- Rencontre avec l'agence dédiée aux majeurs protégés du crédit agricole
- Participation au schéma départemental des services aux familles
- Participation à l'Assemblée générale du GCS Santé mentale
- Signature d'une convention avec la fondation Jacques Chirac
- Signature d'une convention ligu'entreprises avec la Ligue Contre le Cancer
- Réunion partenariale maison relais
- Rencontre avec la ligue de l'enseignement pour lire et faire lire
- Rencontre avec Brive Habitat pour la signature d'une convention PCB
- Rencontre avec la Cour d'Appel de Limoges (Dialogue de gestion médiation familiale et espace de rencontre)
- Accueil Udaf 46 sur l'échange de pratiques



- Participation au Conseil d'administration de l'association LE ROC
- Participation à la Commission de coordination d'attribution des aides
- Rencontre des directeurs URAF Nouvelle Aquitaine
- Participation au conseil d'administration du SIAO 19
- Participation à l'AG 80 ans de l'UNAF



présentation des services mardi de l'info CCAS Tulle

- Participation à Assemblée Générale GCS Santé Mentale
- Participation au Conseil d'administration de la fédération française des espaces de rencontre
- Participation au Schéma régional MJPM
- Réunion partenariale maison relais

- Rencontre avec les partenaires du CCAS de Tulle
- Participation à la Commission DALI
- Rencontre avec la fédération ADMR
- Rencontre avec Brive solidarité
- Rencontre DDETSPP Projet ISTF
- Participation à l'audience d'installation du Tribunal Judiciaire de Tulle
- Rencontre avec Brive solidarité
- Participation à la commission opérationnelle parentalité du SDSF
- Rencontre avec les chefs de juridictions pour travailler sur la prise en charge des adhoc mineurs
- Nuit de l'Orientale à la CCI de la Corrèze
- Forums seniors et numérique



Rencontre chambre des notaires



Salons seniors et numérique

Gestion des représentations

L'UDAF, par le biais de son Conseil d'Administration et de son réseau associatif, assure le renouvellement ou la désignation de ses représentants dans les instances locales.

Le secrétariat du Service de la Médaille de l'enfance et de la Famille et du Prix Brouilhet Marbouty

Comme prévu dans les textes, le service de l'institution assure le secrétariat de la Commission Départementale de la Médaille de l'enfance et de la Famille présidée par le Préfet.

L'Udaf n'a pas instruit de dossier en 2025.

Elle assure également le secrétariat du prix Brouilhet Marbouty, remis par le département (prix spécifique en Corrèze). Aucun dossier pour ce prix n'a été instruit en 2025.

Un réseau associatif et un projet associatif

L'UNAF et le réseau des UDAF sont engagés dans un chantier d'envergure : le développement associatif.

Celui-ci a pour objectif de développer la fonction des UDAF au sein des départements. Si la principale mission de l'UDAF est la représentation des familles sur son territoire, elle doit également accompagner et apporter un soutien à ses associations adhérentes.

Pour ce faire, chaque UDAF travaille sur son département au développement de l'animation de ce réseau afin d'offrir les services dont chaque association peut avoir besoin. Le développement associatif tend également à développer l'adhésion de nouvelles associations. **Ainsi, toute association familiale dont les statuts sont conformes au Code de l'Action Sociale et des Familles peut rejoindre l'UDAF en tant qu'adhérent. Elles peuvent également être membre associé.**

En favorisant le développement d'associations existantes, en facilitant la mise en place de nouvelles et en les multipliant par leur nombre et leur nature, l'UDAF renforcera son réseau et sera en capacité de porter leurs attentes et leurs besoins auprès des pouvoirs publics en proposant des solutions innovantes.

Le développement associatif est un axe fort de notre projet associatif qui a été réaffirmé pour le **nouveau projet 2025-2028**.



UNIS POUR LES FAMILLES

ASSOCIATIONS,
Rejoignez **un réseau engagé pour les familles !**

Au sein de l'Union départementale des associations familiales :

- Partagez la connaissance des réalités familiales.
- Participez à la construction de politiques familiales ambitieuses.
- Augmentez votre visibilité (pouvoirs publics, financeurs, médias, autres associations...).
- Bénéficiez d'un soutien opérationnel : salles et matériels, formations, logiciels, événements, accompagnement aux projets, communication.
- Représentez et défendez les familles : CCAS, CAF, CPAM...



REPIT SAC A DOS



Offrir du
temps

307 visites
au domicile
de 32 aidants

► Cette action départementale de soutien aux aidants familiaux est pilotée par l'Udaf et gratuite pour les familles.

Elle propose aux aidants de prendre quelques moments de répit pendant qu'un bénévole assure une présence humaine à domicile auprès de leur proche dépendant.

En 2025, le réseau comptait **22 bénévoles dont 8 nouvelles personnes**.

Chacun de ces bénévoles s'engage à assurer des présences au domicile d'un ou plusieurs aidants à un rythme qui est défini en fonction de ses disponibilités et des besoins de l'aidant. Ils apportent également une écoute aux aidants et à leurs proches.

Deux volontaires en mission de service civique sont également intervenues. La première jusqu'en juin 2025 chez des aidants pour lesquels nous n'avions pas de bénévole. Une nouvelle volontaire est arrivée le 12 novembre 2025.

Les communes sur lesquelles nous avons pu intervenir en 2025 : Davignac, Ussel, Varetz, Brive, Malemort, Cosnac, Tulle, Poissac, Cornil, Saint Clément, Seilhac, Chamboulive, Pierrefitte, Naves, Argentat et Objat.

Au total, les bénévoles ont assuré 463 heures de répit avec 307 visites chez 32 aidants.

► **Accompagnement des bénévoles**

● 5 sessions de la formation « nouveaux bénévoles répit sac à dos » ont été organisées les 18 avril, 23 mai, 18 juillet, 3 octobre et 18 novembre 2025 pour 11 candidats au bénévolat au total. 4 à Tulle et 1 à Brive.

● Quatre séances d'analyse de la pratique ont été proposées à Brive avec l'association Ecoute et Soutien comme prestataire. Jusqu'à 8 bénévoles participent à ces groupes d'échange qui sont plébiscités. Nous espérons pouvoir ouvrir un groupe à Tulle en 2026. Cet accompagnement est indispensable pour leur permettre un engagement dans la durée.

● Les bénévoles et les 2 volontaires en mission de service civique ont également pu bénéficier d'une formation proposée par l'association France Alzheimer Corrèze.

Une formation Gestes de premiers secours a été organisée à Tulle le 7 juin 2025 avec La Croix rouge française.

► **Communication**

L'année a été marquée par les 10 ans de Répit Sac à Dos.

A cette occasion une bénévole a accepté un témoignage filmé, accompagnée de la personne dépendante auprès de laquelle elle intervient chaque semaine. Deux aidantes ont également accepté de témoigner.

Ces deux films ont été diffusés à l'occasion d'une table ronde organisée en amont de l'Assemblée Générale, (films accessibles via le site internet de l'Udaf). Lors de cette table ronde, une autre bénévole est également intervenue pour partager son expérience de bénévole Répit Sac à Dos, ainsi que France Alzheimer Corrèze et l'association Ecoute et soutien.

La plaquette de présentation du dispositif a été refaite et diffusée aux partenaires.

La coordinatrice et le chargé de communication ont participé aux forums des associations de Brive, Egletons, Tulle et Ussel.

Les annonces via « Je veux aider.gouv » fonctionnent bien pour recruter de nouveaux bénévoles, mais beaucoup d'engagements ne sont pas confirmés.

► Travail partenarial

Cette activité est inscrite dans le cadre de la dynamique départementale d'aide aux aidants, ainsi que dans le schéma départemental de l'autonomie.

L'Udaf s'investit également dans le comité de pilotage de l'ADAPEI pour le développement de Holà et assure des permanences mensuelles sur le dispositif.



LIRE ET FAIRE LIRE



Donner
le goût
de lire dans
130 structures
d'accueil

Lire et Faire Lire est une association nationale de solidarité intergénérationnelle et de lutte contre l'illettrisme par le plaisir du partage. Des bénévoles de plus de 50 ans offrent des séances de lectures à des petits groupes d'enfants pour leur donner le goût de lire. [Cette année Lire et Faire Lire fêtait ses 25 ans.](#)

En Corrèze, l'Udaf et la ligue de l'enseignement travaillent en partenariat pour développer cette action.

► L'Action en 2025

L'action comptait **152 bénévoles** qui interviennent dans 130 structures d'accueil.



La journée départementale Lire et Faire Lire

Rencontres et échanges ont permis de finaliser l'organisation de la journée départementale sur le thème « Lecture et Dyslexie ».

Quel rapport aux livres pour les enfants souffrant de dyslexie ? Comment s'adapter à leurs spécificités ? Comment leur donner le goût de lire ?

Cette journée ouverte à tous et gratuite a permis d'aborder ces questions le samedi 22 mars 2025 à la médiathèque Eric Rohmer à Tulle.



Elle a proposé une rencontre avec l'autrice et éditrice Marie MAZAS : directrice d'une collection conçue spécialement pour les enfants DYS.

L'intervention de l'association Extra Dys qui œuvre pour améliorer la prise en charge des enfants souffrant de troubles dys tout le long de leur scolarité, accompagne l'entourage familial et informe le public.

L'intervention de Marion GUÉGNARD, neuropsychologue et de Justine SOULARUE, orthophoniste sur le développement cognitif de l'enfant.

La librairie spécialisée jeunesse Chantepages était également présente pour présenter des ouvrages spécifiques et le repas de midi a été offert à tous les bénévoles lecteurs.

Lire en vert

Une subvention de l'association Lire et Faire Lire a permis d'organiser une rencontre entre une autrice jeunesse, des bénévoles lecteurs et les élèves de CM1 de l'école de Varetz le 23 juin 2025.

Les élèves de CM1 et les bénévoles ont participé à la Sieste musicale autour de l'œuvre « Le Désert d'Ata », animée par l'autrice et scénariste Mélanie TRUGEON. Ils ont été immergés dans une création sonore conçue avec Claire MALARY (l'illustratrice de l'album), à partir duquel ils ont créé une histoire.

Le 26 juin 2025, une restitution a été proposée en présence des parents et autour d'un goûter. Les élèves avaient spécialement préparé des décors avec leur enseignante pour présenter cette histoire.

Festival Aïcontis

5 bénévoles lecteurs ont proposé des lectures de littérature jeunesse aux enfants et parents les 4 et 5 octobre 2025 à Marcillac La Croze. Le public toujours au rendez-vous pour ce festival a aussi répondu présent pour les lectures en lien avec le thème du festival de l'imaginaire. Tout au long des deux journées, le public n'a pas désempé et nous remercions encore nos bénévoles pour leur présence et le soin apporté à leurs interventions.



Les 25 ans de Lire et Faire Lire à Bordeaux



L'Udaf19 et la Fal19 ont participé au comité de pilotage régional pour préparer deux journées de rencontres et d'échanges à Bordeaux les 16 et 17 octobre 2026.

9 bénévoles Corrégiens accompagnaient les deux coordonnatrices lors de ces journées.

Elles ont pu assister à la conférence de Nathalie PRINCE, professeure de littérature, participer aux ateliers avec les auteurs illustrateurs : Jane ASHBÉ, Max DUCOS, Antoine GUILLOPÉ ou Didier JEAN et ZAD, rencontrer des maisons d'édition jeunesse, assister à un spectacle et participer à des

ateliers au choix sur les thèmes : choix des livres, Lire à un public Allophone, Lire autrement et Animer une séance de lecture.

La promotion de Lire et Faire Lire

Participation et lectures à la **foire du livre de Naves** le 2 mars 2025.

Participation et lectures au **salon du livre jeunesse de Cosnac** le 9 septembre 2025

Participation aux **forums des associations** de Brive, Ussel, Tulle et Egletons en septembre.

Participation à la **foire du livre de Brive** les 8, 9 et 10 novembre 2025.

L'accompagnement des bénévoles

Des **réunions de rentrée** ont été organisées à Tulle et Brive en octobre. Elles permettent de rappeler le cadre de l'action, d'accueillir les nouveaux bénévoles, de faire le point avec les anciens et de présenter les projets pour l'année scolaire à venir.

Des **formations** (développées ci-après) sont également proposées tout au long de l'année.



Vous pouvez retrouver l'action Lire et Faire Lire sur des pages dédiées Instagram et Facebook.



LIRE ENSEMBLE

Accès à la
lecture pour
tous

Lire Ensemble est un dispositif complémentaire de l'action Lire et Faire Lire.

Il a pour objectif de permettre l'accès à la lecture pour tous, de **lutter contre l'isolement** des personnes en **situation de vulnérabilité**, de créer du **lien social** et de faire vivre la **solidarité**. Il propose une action de proximité, en s'appuyant sur un réseau de bénévoles qui anime des séances de lecture.

Les séances de lecture peuvent être proposées **à domicile** ou **dans les établissements** qui accompagnent des personnes vulnérables.

**Lire
ensemble**



En 2025, des conventions sont signées avec 19 structures d'accueil. Les lectures ont été réalisées dans **15 structures**.

Les lectures à domicile n'ont pas débuté.

La coordonnatrice a participé aux différents **groupes de travail** pilotés par l'UNAF en visio-conférence.

Dans le cas des structures accueillantes, les séances sont proposées et coconstruites avec elles afin de répondre aux besoins et spécificités des personnes accompagnées. Les bénévoles proposent des lectures à de petits groupes de résidents, de patients. Ils interviennent aussi en chambre pour des séances de lectures individuelles lorsqu'un résident ne peut pas se joindre au groupe.

En 2025, **21 bénévoles** lecteurs ont permis d'offrir des séances de lecture à des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.



FORMATION DES BENEVOLES

Chaque année, l'Udaf de la Corrèze propose des formations aux bénévoles afin de les accompagner au mieux :



Dans le cadre de [l'Action Répit Sac à Dos](#)

- La formation des nouveaux bénévoles (5 sessions)
- Séances d'analyse de la pratique via une professionnelle de l'Association Ecoute et Soutien à Brive. (4 séances en 2025)
- La formation aux Gestes de Premiers Secours avec la croix rouge Française (réalisée le 7 juin 2025 à Tulle).
- La formation d'une demie journée avec l'Association France Alzheimer Corrèze « Sensibilisation à la maladie Alzheimer et pathologies assimilées » (18 novembre 2025) à Brive
- Participation de deux bénévoles à la formation en quatre ateliers, des bénévoles France Alzheimer Corrèze les 1er et 2 octobre 2025 à Brive
- L'invitation à participer à des conférences et journées thématiques ouvertes à tous.

Dans le cadre des actions de lecture [Lire et faire Lire et Lire Ensemble](#) :

- Lecture et trouble du spectre de l'autisme : formation organisée le 3 novembre 2025 pour 7 bénévoles lecteurs à Cosnac avec les professionnels du Ripi de la Fondation Jacques Chirac : sensibilisation aux troubles de l'autisme, adaptation des séances de lecture et choix des livres
- Découverte des albums jeunesse à la BDP au mois de mai.
- Journée de conférences organisée conjointement avec la FAL19 sur le thème « lecture et dyslexie » le samedi 22 mars à la médiathèque de Tulle
- D'autres formations ont été organisées par la ligue de l'enseignement FAL19 pour les bénévoles Lire et Faire Lire.



Des formations ont été proposées [aux représentants des familles](#) :

Deux représentants des usagers se sont formés à Bordeaux avec l'URASS Nouvelle Aquitaine.

Toutes les journées thématiques organisées par l'Unaf ont également été proposées aux représentants des familles.





COMMUNICATION

Des flyers ont été créés ou modifiés pour 5 services et actions : Maison relais, Groupe de paroles parents séparés, Baby clash, Accompagnement Vers et dans le Logement et Répit Sac à Dos.

Des affiches ont également été créés pour les Groupes de paroles parents séparés et Baby Clash.

Un kakemono a été conçu pour Répit Sac à Dos.

2 films de témoignages ont été réalisés pour l'action de soutien aux aidants.

Participation à la journée des communicants le 23 janvier 2025 à l'Unaf.



Une news letter externe et une gazette interne ont permis de renforcer les liens avec les partenaires et au sein de nos services.



Présence sur les réseaux sociaux :

NOMBRE DE FOLLOWERS

145
EN PLUS

NOMBRE DE VISITES

12 900
EN HAUSSE DE 20%

NOMBRE D'INTERACTIONS

1 900
EN HAUSSE DE 32%

NOS CONTENUS COMPTABILISENT

196 700
VUES

➡ PROJETS 2026

Développement associatif

- ➡ Favoriser l'accueil de nouvelles composantes et renforcer l'action de ses membres.
- ➡ Entretiens téléphoniques et rendez-vous de la Présidente de l'Udaf19 avec les associations familiales du département qui ne sont pas encore adhérentes
- ➡ Participation à différents forums du département pour rencontrer les nouvelles associations, mais aussi maintenir le lien avec les adhérents.
- ➡ Participation renforcée aux assemblées générales de nos adhérents par la Présidente ou un administrateur
- ➡ Proposition de formation via le centre de formation UNAFOR qui propose des thématiques spécifiques aux associations familiales.

Répit Sac à Dos

- ➡ Participation aux différents forums et salons organisés dans le département
- ➡ Poursuite des séances d'analyse de la pratique et ouverte d'un second groupe
- ➡ Formation aux gestes de premiers secours
- ➡ Formation des nouveaux bénévoles

- ➔ Formation aux pathologies Alzheimer et assimilées
- ➔ Formation AVC avec Hémipass
- ➔ Recrutement d'un nouveau volontaire service civique pour assurer les missions des bénévoles en leur absence
- ➔ Recrutement de bénévoles via les plateformes dédiées

➔ Lire et Faire Lire

- ➔ Coordination avec la ligue de l'enseignement
- ➔ Organisation d'une Journée Départementale
- ➔ Poursuite des réunions décentralisées en Haute, Moyenne et Basse Corrèze
- ➔ Renforcement de la communication auprès des structures d'accueil
- ➔ Formation des nouveaux bénévoles, choix des livres et lectures à voix haute
- ➔ Développement des goûters Lire qui associent les parents aux lectures
- ➔ Journée rencontre auteur associant enfants et bénévoles
- ➔ Sensibilisation aux handicaps des enfants
- ➔ Renouvellement des lectures avec son et projection à la foire du livre de Brive
- ➔ Lecture commune aux résidents d'Ehpad et aux enfants au sein de l'EHPAD

Lire Ensemble

- ➔ Poursuite du recrutement de bénévoles
- ➔ Formation des bénévoles (lecture à voix haute, lectures vers des publics spécifiques)
- ➔ Communication auprès des partenaires
- ➔ Développement des lectures en EHPAD
- ➔ Développement des lectures vers d'autres organismes accueillant du public vulnérable
- ➔ Développement des lectures à domicile
- ➔ Sensibilisation aux handicaps
- ➔ Lecture commune aux résidents d'Ehpad et aux enfants au sein de l'EHPAD.

Représentants

Proposition de formations mutualisées avec l'Uraf Nouvelle Aquitaine

Communication

- ➔ Organisation d'une fête des familles pour les 80 ans de l'Udaf19
- ➔ Présentation vidéo des associations adhérentes
- ➔ Témoignages vidéo d'administrateurs et de représentants familiaux
- ➔ Présentation vidéo des métiers de l'Udaf19
- ➔ Poursuite des publications sur les réseaux sociaux
- ➔ Mise en valeur des nouveaux arrivants à l'Udaf
- ➔ Nouveaux numéros de la gazette interne et de la news letter
- ➔ Affiche et flyers pour la journée départementale Lire et Faire Lire

Investissement dans le soutien aux aidants familiaux

L'Udaf s'est engagée à mettre à disposition des professionnels pour assurer des ateliers à la plateforme Holà en fonction des besoins remontés.



SERVICE PROTECTION DES MAJEURS



1 548 personnes
accompagnées au 31
décembre 2025 dont
179 nouvelles mesures

Mandat judiciaire



Pôle emploi, travail, solidarités
Service emploi, solidarités et insertion

Direction départementale de l'emploi, du
travail, des solidarités et de la
protection des populations

ARRÊTÉ du 26 septembre 2025

n°19-2025-09-26-00006

**Portant autorisation de renouvellement
du service mandataire judiciaire à la protection des majeurs
de l'Union Départementale des Associations Familiales de la Corrèze (UDAF)
géré par l'UDAF**

Le préfet de la Corrèze,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.312-11 14°, L.313-1, L.313-1-1 II 1° et 11°, L.313-2, L.313-5, D.312-204, D.313-2, D.313-2-1 A, R.313-10-1 et R.313-10-2 ;

Vu le décret du 15 janvier 2025 portant nomination de Monsieur Vincent BERTON en qualité de préfet de la Corrèze ;

Vu l'arrêté du 29 septembre 2010 portant création du service mandataire judiciaire à la protection des majeurs de l'Union Départementale des Associations Familiales de la Corrèze ;

Vu l'arrêté du 22 septembre 2016 portant autorisation d'extension de 336 mesures pour le service mandataire judiciaire à la protection des majeurs de l'Union Départementale des Associations Familiales de la Corrèze ;

Vu l'arrêté du premier ministre et du ministre de l'Intérieur du 22 mars 2021 portant nomination de monsieur Christian DESFONTAINES en qualité de directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Corrèze ;

Vu le schéma régional des mandataires judiciaires à la protection des majeurs ;

Vu le rapport d'évaluation communiqué le 9 juillet 2025 ;

Vu la demande d'extension de capacité faite par le service le 20 février 2025 ;

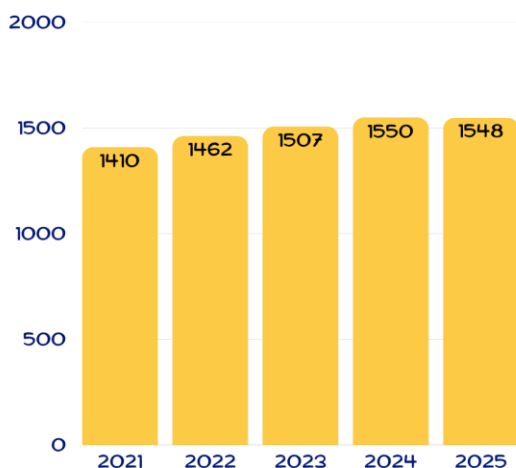
Vu les avis conformes émis par les procureurs de la République de Tulle et de Brive ;

► Ce service relève de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant le code de l'action sociale et des familles (Article 312-1 du CASF) et l'ensemble des décrets qui en découlent, la loi n°2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, le décret n°2008-1508 du 30 décembre 2008 portant application de la professionnalisation des mandataires judiciaires, l'arrêté de création 2010-1654 du 4 août 2010 autorisant la création (et donc la poursuite) d'un service mandataire judiciaire destiné à exercer des mesures de protection au nombre de 1345 et l'arrêté du 22 septembre 2016 de la DDCSPP portant extension d'autorisation du service mandataire judiciaire à 1681 mesures supplémentaires, soit 336 mesures supplémentaires.

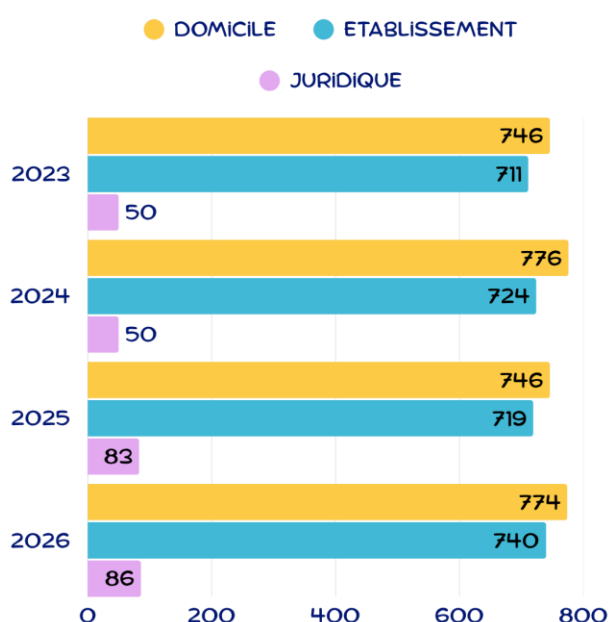
L'Udaf a mis en place ce service à la demande des pouvoirs publics. Elle est agréée en qualité de tuteur aux prestations sociales adultes avec effet au 1^{er} novembre 1988 et a reçu, par convention du 4 octobre 1989, délégation de l'Etat pour gérer les mesures d'Etat.

Les résultats très satisfaisants de l'évaluation du service ont conduit au renouvellement de son autorisation d'exercice. Celle-ci a été accordée par le Préfet de la Corrèze le 26 septembre 2025, pour une durée de 15 ans. Le service est ainsi autorisé pour une capacité totale de 1 681 mesures de protection.

Premier acteur départemental de la protection juridique des majeurs, le service confirme son positionnement et voit son expertise de plus en plus reconnue aux niveaux local, régional et national. À ce titre, les professionnels sont davantage sollicités et mobilisés dans divers événements et groupes de travail.



Nombre de mesure par pôle



Ainsi, au cours de l'année 2025 :

- **35 rencontres partenariales** ont été organisées afin de favoriser une meilleure connaissance réciproque des missions et de promouvoir les droits des personnes accompagnées ;
- Le service a participé à **8 comités et instances locales, ainsi qu'à un groupe de travail national** dédié à l'expression et à la participation des personnes concernées ;
- Les équipes ont pris part à **7 colloques régionaux et nationaux** portant sur la protection juridique des majeurs et, plus largement, sur l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité.

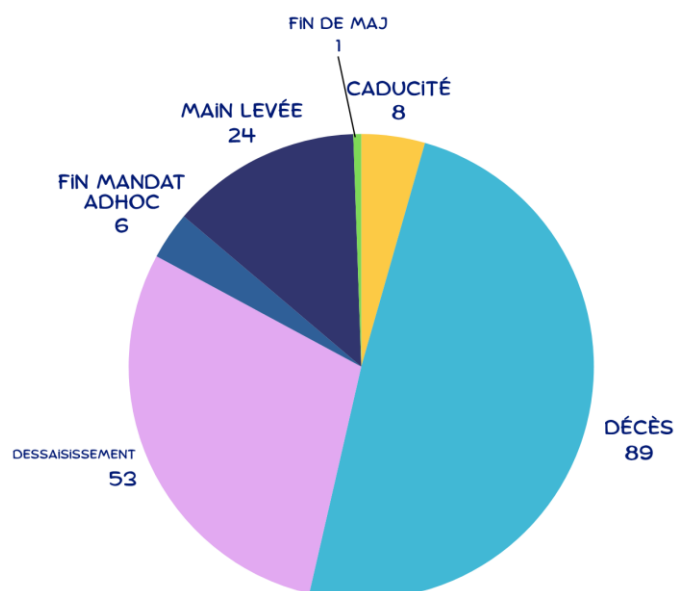
À l'instar de 2024, l'exercice 2025 est demeuré marqué par un contexte budgétaire contraint, nécessitant une gestion rigoureuse et prudente des dépenses. Malgré ces tensions, l'activité du service reste soutenue et se traduit par les indicateurs suivants :

- **1 548 personnes accompagnées** au 31 décembre 2025 ;
- **179 nouvelles mesures** ont été ouvertes, réparties comme suit : 29 % de curatelles, 23 % de mandats de subrogé, 22 % de tutelles, 22 % de mandats spéciaux (sauvegardes de justice) et 4% autres types de mesures (ad'hoc, présomption d'absence, tuteur adjoint, personne qualifiée).
- **181 fins de mesures**, dont 49 % liées à des décès, 29 % à un changement de MJPM (principalement en raison d'un changement de lieu de vie hors du département de la Corrèze) et 13 % à un retour à l'autonomie de gestion.

Malgré une légère diminution du nombre de mesures, le service fait face à une progression continue de la technicité et du volume des missions confiées, notamment dans leurs dimensions patrimoniale et juridique :

une hausse de 66 % des mandats ad hoc et subrogés, en réponse aux besoins croissants des juridictions et à l'expertise reconnue des fonctions supports ;

- une gestion financière globale de 48 042 120 euros, dont 15 871 270 euros d'avoirs disponibles sur les comptes bancaires individuels des personnes accompagnées ;
- le suivi de 754 biens immobiliers appartenant aux personnes protégées ;
- la transmission de 666 requêtes aux juges des tutelles ainsi que de 364 inventaires patrimoniaux, conformément aux obligations réglementaires ;
- la participation à 341 audiences ou auditions, dont 249 devant les juges des tutelles des tribunaux de Brive et de Tulle.



Par ailleurs, une activité opérationnelle soutenue est observée dans plusieurs domaines :

➤ **173 237 paiements réalisés** dans le cadre de la gestion budgétaire, incluant le traitement de 40 387 factures ;

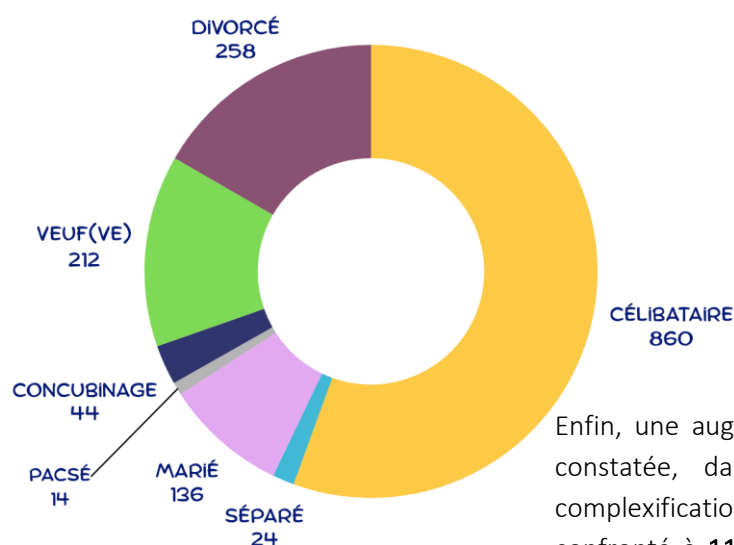
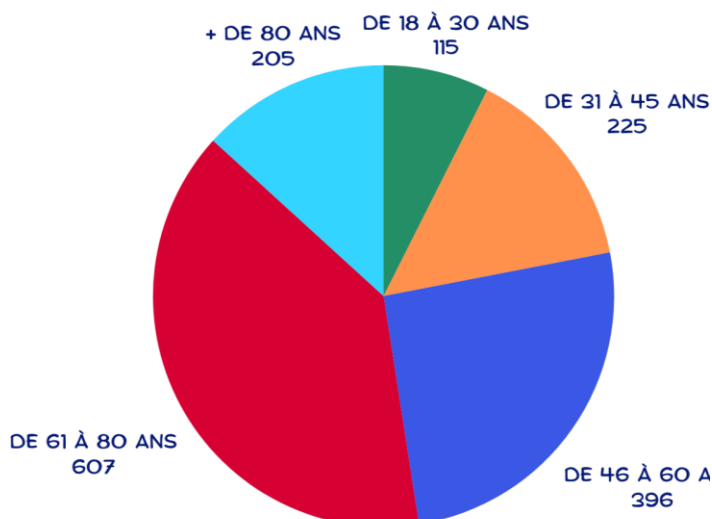
➤ une augmentation de plus de 30 % du volume de courriers traités et indexés, soit **121 135 documents** en 2025 ;

➤ **5 300 déplacements** effectués par les professionnels de terrain (hors audiences), dans le cadre des visites à domicile, du suivi des biens immobiliers et de la participation aux synthèses pluridisciplinaires ;

➤ l'élaboration de **651 documents individuels de prise en charge (DIPM)**, en associant les personnes protégées ;

➤ la mise en place d'une **organisation dédiée à la transmission de 140 comptes rendus de gestion aux professionnels qualifiés**, dans une logique d'optimisation du contrôle et de répartition de la charge de travail.

S'agissant de l'accompagnement des personnes hébergées au sein des 80 unités du département, l'activité demeure globalement stable, en lien avec les spécificités territoriales. Cette stabilité s'accompagne néanmoins d'un volume important d'actions administratives et de représentation visant à garantir les droits des personnes et à valoriser les missions du service :



➤ **1 100 déclarations de reversement** au titre de l'aide sociale à l'hébergement ;

➤ **320 dossiers constitués auprès des MDPH** et **45 dossiers de retraite** auprès de la CARSAT et des organismes compétents ;

➤ la participation à **30 réunions de Conseils de la Vie Sociale** ainsi qu'à des audits d'évaluation HAS à la demande de certaines structures ;

➤ la formalisation de **10 conventions de partenariat** destinées à structurer les coopérations et à renforcer la qualité de l'accompagnement.

Enfin, une augmentation des situations de rupture de parcours est constatée, dans un contexte de précarisation accrue et de complexification des situations individuelles. Le service a été confronté à **11 événements indésirables, dont 6 graves**, nécessitant une vigilance renforcée et une mobilisation importante des équipes (maltraitance, disparitions inquiétantes, tensions avec l'entourage, comportements violents).

➤ PERSPECTIVES 2026

Dans cette perspective, l'année 2026 s'inscrira dans la continuité du renforcement des partenariats, notamment dans les champs sanitaire, social, de l'habitat et judiciaire. Les collaborations engagées avec les juridictions, les avocats, les Centres Hospitaliers, le Dispositif d'Appui à la Coordination 19, la CPAM 19, le SIAO 19, les bailleurs sociaux et les acteurs de l'habitat inclusif seront poursuivies et consolidées afin de répondre au mieux aux besoins des personnes accompagnées.



INFORMATION ET SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX (ISTF)

67 entretiens
téléphoniques
réalisés



La plateforme a pour objectif de pouvoir répondre aux questions que peuvent se poser les personnes concernant les mesures de protection et d'être un lieu d'écoute pour les tuteurs familiaux.

Avant la mesure : Communication et information du grand public, des professionnels sociaux et médico-sociaux et des associations ou organismes et des professionnels du droit.

Pendant la mesure, auprès des tuteurs familiaux en priorité

L'accueil téléphonique (niveau 1) est assuré par l'UDAF de la Corrèze.

L'objectif principal est l'accompagnement des personnes pour mieux comprendre le périmètre et les enjeux de la mesure, soutien et accompagnement dans la réalisation de certaines tâches, évaluation de la situation, information, orientation, accompagnement à la lecture et la compréhension de l'ordonnance, aide à la rédaction, aide à l'élaboration de l'inventaire, du compte de gestion et du budget.

Depuis 2021, une convention est signée entre le Tribunal Judiciaire de Tulle, l'UDAF de la Corrèze, la MSA Services Limousin et l'office social des PEP19 ce qui permet de proposer des permanences les jeudis matin. Le jeudi étant un jour d'audiences qui concernent l'attribution de nouvelles mesures aux familles. Ainsi, après leur entretien avec le juge, les familles peuvent directement venir s'informer sur leurs futures obligations et prendre connaissance de l'existence de la plateforme. Cette ressource leur est également transmise par le tribunal qui remet une plaquette d'information sur la plateforme à chaque entretien.

Les chiffres de ce rapport correspondent aux entretiens réalisés par l'UDAF19.

Une présentation des mesures de protection a été réalisée pour les familles de l'association Soleil Corrézien Autisme 19

1 Permanence au TJ
de Tulle une matinée
par mois, soit 26
entretiens en 2025

➡ PROJETS 2026

- ➡ Proposer de nouvelles réunions d'information collectives
- ➡ Poursuivre les permanences au tribunal de Tulle.

Services aux Familles



POLE BUDGET



MASP 2 - MESURES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNALISE 2

CORREZE
LE DÉPARTEMENT



57 personnes
accompagnées
en 2025

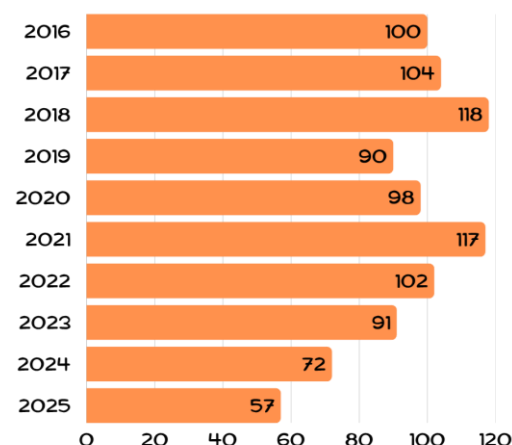
350 visites
à domicile

19
nouveaux
contrats

L'année 2025 s'est encore dégradée avec une moyenne de 37 dossiers. Nous avons débuté l'année avec 41 dossiers en janvier 2025 pour finir à 31 en décembre 2025. Notre budget prévoyait en moyenne 51 dossiers.

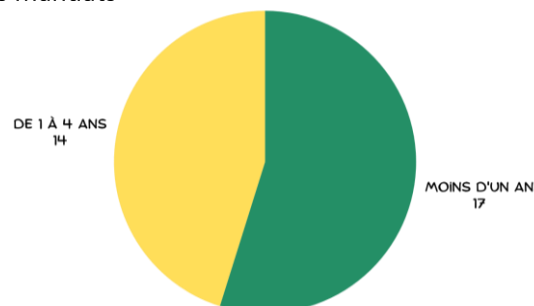
Nombre de dossiers MASP au 31.12.2025 : 31

Nombre de dossiers suivis par année :

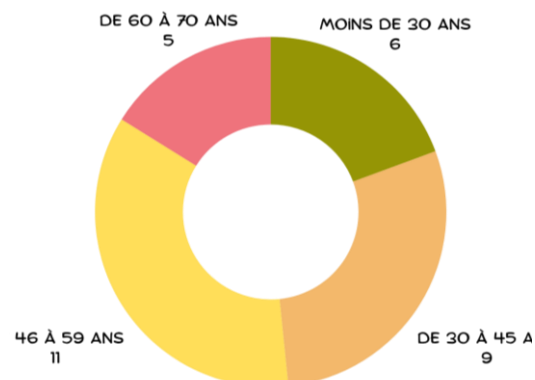
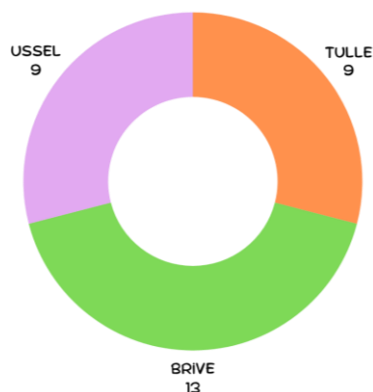
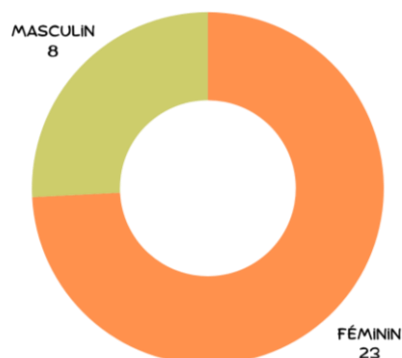


Pour compenser cette baisse d'activité nous avons diversifié nos activités par la mise en place de Prévention des expulsions.

Ancienneté des mandats :



Concernant les personnes accompagnées en 2025, on peut constater :



➔ PROJETS 2026

- ➔ Poursuite des séances d'analyse de la pratique
- ➔ Réactualisation des procédures MASP2



POINT CONSEIL BUDGET



Le Point Conseil Budget permet d'accompagner les personnes dans la gestion de leur budget, de prévenir les situations de surendettement et de mal-endettement, et de renforcer, en cas de difficultés, l'efficacité de la procédure de surendettement, dans le cadre des commissions de surendettement des particuliers, par un accompagnement personnalisé.

Le service est gratuit pour le public.

Les missions des Points Conseil Budget sont les suivantes :

- Repérer les situations de fragilité budgétaire et détecter le plus en amont possible des publics touchés par des difficultés pouvant avoir un impact financier
- Mettre en place un accueil non stigmatisant qui favorise l'accessibilité au plus grand nombre, notamment par le biais d'un accueil dématérialisé et d'actions hors-les-murs ;
- Offrir un conseil ou une orientation de manière personnalisée, gratuite et confidentielle, à toute personne qui le sollicite pour des questions relatives à la gestion de leur budget (y compris des personnes qui ne sont pas en situation de précarité) ;
- Réaliser un diagnostic complet de la situation avec la personne et formuler une (des) préconisation(s) ;
- Accompagner les personnes en difficultés financières, et le cas échéant les personnes surendettées pendant et après la procédure de surendettement, pour les aider à stabiliser leur budget au cours des mois suivants ;
- Informer et conseiller le public en matière de gestion budgétaire et financière, notamment en organisant des sessions collectives de sensibilisation et d'accompagnement (ces sessions peuvent être organisées en interne ou externalisées).

Les Points Conseil Budget fonctionnent sur la base de deux agréments qui ont été renouvelés en 2025.

Un agrément pour les zones urbaines qui permet de proposer des entretiens à Tulle, Brive et Ussel.

Un agrément pour intervenir dans les Maisons France Service ce qui permet d'offrir des permanences à Corrèze, Brive-Tujac, Chamberêt et Bugeat.

En 2025, 3 actions collectives ont eu lieu au sein de la maison d'arrêt de Tulle, réunissant à chaque session 8 participants

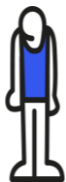
58 personnes
accompagnées

3 actions
collectives



Perspectives 2026

L'activité doit se déployer davantage par la communication et la mise en place de partenariats (bailleurs sociaux, Mairies, SPIP, etc.).

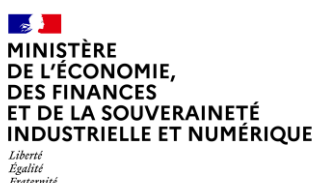


ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF BUDGETAIRE

11 personnes
accompagnées après
orientation par

ActionLogement 

1 demande
d'orientation via le
ministère des finances



L'AEB est mise en œuvre par ACTION LOGEMENT qui délègue l'exercice de cette mission à l'UDAF de la Corrèze, dans le cadre d'une convention annuelle.

Dans le cadre d'action logement, l'AEB est une mesure d'accompagnement social au profit des demandeurs du Fonds Solidarité Logement axée prioritairement sur la gestion du budget.

Cette mesure a pour objectif de sécuriser l'entrée dans un logement ou le maintien dans les lieux. Elle vise la valorisation et l'appropriation de compétences par les familles leur permettant d'accéder à leurs droits, de prévenir et/ou gérer les difficultés de leur vie quotidienne.

L'accompagnement des personnes a donné lieu à la mise en œuvre de 14 mandats différents (mission de diagnostic, accompagnements sociaux de niveau léger à renforcé).

Mission d'accompagnement social

Les objectifs principaux sont :

- Recherche de l'équilibre budgétaire/maîtrise du budget
- Préparation du plan de surendettement si besoin
- Prévention des expulsions, médiation de dettes locatives
- Mise à l'abri des personnes victimes de violences intra-familiales
- Evaluations régulières
- Recherche de logement

➔ PROJETS 2026

- ➔ Déploiement des Conventions « Prévention des expulsions locatives » avec les bailleurs sociaux
- ➔ Candidature au renouvellement du label UDAF.



ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT (AVDL)



Ce dispositif propose un accompagnement pour aider les ménages à s'insérer durablement dans un logement. Cet accompagnement est personnalisé et adapté aux besoins de chacun, afin de favoriser l'accès et le maintien dans un habitat stable.

Il permet :

- ➔ D'évaluer les besoins et élaborer un projet logement sur mesure,
- ➔ De préparer à la recherche et à l'occupation d'un logement,
- ➔ D'aider à la gestion administrative et financière pour assurer une installation sereine,
- ➔ De prévenir les conflits et maintenir le lien social,
- Le service propose trois niveaux d'accompagnement selon les besoins :
 - ➔ Diagnostic Logement (2 mois) : Évaluation des besoins et définition d'un projet adapté
 - ➔ Accompagnement Vers le Logement (6 mois) : Soutien dans la recherche et l'installation
 - ➔ Accompagnement Dans le Logement (6 mois) : Aide à la gestion et à la stabilisation

29 adultes
et 8 enfants
accompagnés

Toute personne en difficulté d'accès ou de maintien dans un logement, **identifiée par le secteur social**, et disposant de faibles ressources en raison de sa situation sociale, de son âge, de son handicap ou de sa santé peut accéder au service après une demande d'accompagnement via le SIAO, un passage en commission, suivi d'un entretien avec l'UDAF et le Tribunal Judiciaire.

En 2025 :

- ➡ 28 dossiers nous ont été orientés par le SIAO19 (25 ont été pris en charge et 3 ne sont pas rentrés dans notre activité pour les motifs suivants : refus de la personne ou départ dans une autre région).
- ➡ 2 dossiers étaient des mesures DALO, 19 étaient des AVL et 6 des ADL.
- ➡ Nous avons accompagné 29 adultes et 8 enfants.

Les orientations vers de l'AVDL sont en hausse, s'inscrivant dans une dynamique d'évolution des accompagnements et traduisant une demande croissante sur le territoire.

➡ PROJETS 2026

Développer la capacité d'accompagnement du service pour répondre à la demande croissante de prise en charge par l'état.



PREVENTION DES EXPULSIONS



Cette action s'inscrit dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées.

L'objectif est d'intervenir auprès des locataires des bailleurs sociaux du département le plus en amont possible, dès le premier mois d'impayé pour les orienter vers de l'accompagnement budgétaire individualisé ainsi que des actions collectives.

4 actions
collectives réalisées
pour 30 participants

Corrèze Habitat :

Le 02 octobre 2025 :

15 participants – 7 hommes et 8 femmes de 30 à 50 ans

Ressourcerie de Brive :

Le 28 novembre 2025 :

3 participants – 1 homme et 2 femmes entre 24 et 60 ans

Face Limousin Périgord :

Le 01 avril 2025 : centre socio-culturel Les Chapélies à Brive

8 participants – 2 hommes et 6 femmes

-Le 17 juin 2025 : appartement de Face Limousin Périgord 4 participants – 1 homme et 3 femmes



POLE ENFANCE PARENTALITE



MEDIATION FAMILIALE



40 interventions
collectives pour
635 participants

664 entretiens
dont 326
Entretiens d'information
préalables et 338
Séances de médiation familiale
dont 221
conventionnelles



- 1 médiatrice familiale en cours de formation et 4 médiatrices familiales diplômées d'état prestataires pour 2.10 ETP contractualisés dans la convention de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Corrèze

- 3 lieux d'accueil fixes pour les familles : Ussel, Tulle et Brive-la-Gaillarde.

Les délais de prise en compte de la demande avoisinent les trois semaines et le service offre la possibilité d'utiliser le moyen de visioconférence pour les personnes qui ne pourraient se déplacer ou très éloignées.

► Evolutions et constats relevés par les médiatrices en 2025

- Les protocoles de remise en lien touchent autant de pères que de mères. L'arrivée d'un beau-parent est souvent un facteur de rupture de lien parent-enfant lorsque le parent ne prend pas forcément conscience de ce que la situation peut générer chez l'enfant.
- Les parents appellent le service de médiation pour du conseil lorsqu'un enfant ne veut pas voir l'autre parent.
- Augmentation des liens fragmentés avec un des enfants.
- Enjeu autour de la pension alimentaire : la garde alternée utilisée pour ne pas en payer.
- Des conflits conjugaux de plus en plus difficiles à décaler pour parler du « parental ».
- Des postures de plus en plus fermées, des difficultés à faire ou refaire confiance, d'où l'intérêt de l'expérimentation avec les accords d'intervalles.
- Des abandons souvent transgénérationnels.
- Des demandes de conventions parentales assez systématiques en fin de processus de médiation familiale.

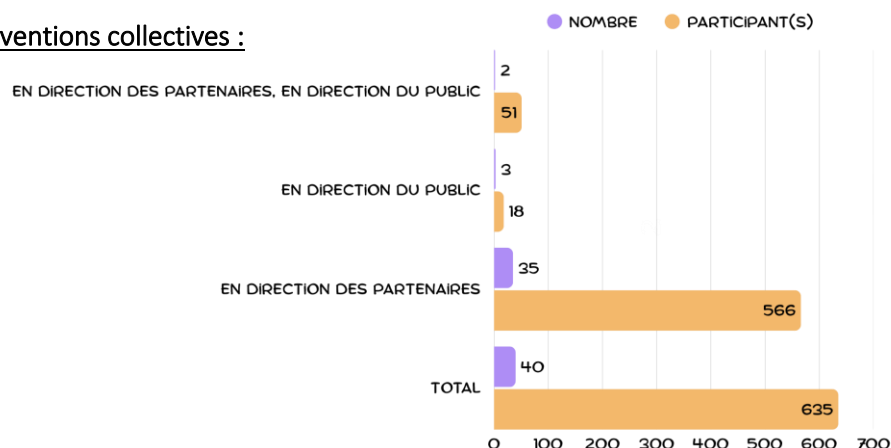
► Formation des médiatrices familiales

- 28h réparties sur 4 jours d'analyse de la pratique ont été suivies par les médiatrices familiales à Cahors avec ► **Travail partenarial**

En 2025, le partenariat avec les SPIP, l'ASEAC et l'Education Nationale, a été poursuivi menant à des conventions de partenariat signées.

Le travail avec le Conseil Départemental est toujours actif pour pouvoir informer les équipes des différents services des évolutions de notre service.

Interventions collectives :



En 2025 l'action des groupes de parole pour parents séparés a été suspendue en lien avec le départ de la coordinatrice et son remplacement d'une médiatrice en cours de formation.

Il a été mis en place un groupe de parole en 2025 en collaboration avec deux professionnelles de formation thérapeute systémique et conseillère conjugale et familiale.

➡ PERSPECTIVES 2026

- ➡ Réécriture du projet de service Médiation Familiale 2027-2030 tenant compte du nouveau référentiel CNAF édité en 2025.
- ➡ L'objectif du service de Médiation Familiale pour l'année 2026 est de maintenir son activité sur le territoire mais aussi de continuer le partenariat et les informations au plus grand nombre dans un souhait de mieux faire connaître la médiation conventionnelle au grand public.
- ➡ Un podcast sur la radio BramFM est en cours de réalisation pour début 2026
- ➡ Augmentation du volume d'ETP alloués à la Médiation Familiale de 2.10 ETP à 2.30 ETP
- ➡ Des rencontres partenariales avec les avocats, les services de protection de l'enfance et les magistrats seront également organisées afin de permettre un dialogue autour des évolutions réglementaires et sociétales impactant les activités du service de médiation familiale
- ➡ Pour répondre aux besoins des familles relevant du juge des enfants et des services de protections de l'enfance du département. Les médiatrices ont suivi une formation afin d'établir un protocole et un maillage partenarial avec les acteurs de la protection de l'enfance. Après les services de l'ASEAC en 2025, le partenariat devrait se formaliser en 2026 avec les services de l'ASE.
- ➡ En constante adaptation aux besoins des familles, l'équipe se forme et développe de nouvelles pratiques dont la médiation spécifique qui vise à soutenir les parents séparés d'enfants de moins de trois ans dans l'organisation de la vie de l'enfant en fonction de ses besoins évolutifs liés à son âge.



ESPACE DE RENCONTRE LE LIEN



L'espace de rencontre est un lieu favorisant le maintien des relations, la prise ou la reprise de contact entre l'enfant et un de ses parents ou tiers. Il est ouvert depuis août 1998.

Ce service est organisé au sein du pôle famille et composé d'un responsable de service, une secrétaire, sept accueillantes en espace de rencontre contractualisées dans la convention de financement avec la Caisse d'allocations familiales de la Corrèze et s'appuie sur :



- 3 lieux d'accueil fixes pour les familles à Ussel (ACM les Genêts), Tulle (Ecole Joliot Curie) et Brive/Malemort (IME Puymaret).
- 14 accueillant(e)s dont les qualifications respectent le référentiel CAF et permettent une diversité des expertises et regards sur les situations (éducatrice de jeunes enfants, psychomotricienne, sage-femme, BP JEPS, assistante sociale, psychologue, infirmier psychiatrique, etc.)
- Les délais de prise en compte entre la réception du jugement et le rendez-vous de mise en place avoisinent un mois.

Un travail a été mené toute l'année sur le **nouveau référentiel national** afin :

- ➔ d'élaborer d'une nouvelle organisation du service plus cohérente suite à l'augmentation volumétrique de l'activité et de l'équipe,
- ➔ de mettre en œuvre du projet d'Espace de rencontre à dispositifs spécifiques,
- ➔ d'engager un travail partenarial avec les Magistrats, les services de la protection de l'enfance et les associations prenant en charge les victimes de violences conjugales.

1461
visites en
2025

► **Retour sur les actions fortes de 2025 :**

- ➔ Réflexion collective en interne sur les postures professionnelles grâce aux analyses de la pratique
- ➔ Rencontre avec les magistrats du Tribunal Judiciaire de Tulle et Brive afin d'échanger sur les constats et les enjeux actuels tant pour l'Espace de Rencontre que pour les Magistrats
- ➔ Organisation d'une session de sensibilisation aux violences intra-familiales par le CIDFF/Maison de Soie/Sos Violences conjugales et par l'organisation de la formation « intervenir en espace de rencontre » dispensée par la FFER pour permettre des conditions de prise charge adaptées aux situations complexes : victimes de violences intrafamiliales, procédure pénale en cours au JE, parents présentant des troubles psychiatriques importants
- ➔ Mise en place d'un protocole de co-intervention avec l'ASEAC pour les situations relevant du juge des enfants,
- ➔ Travail de sensibilisation aux violences intrafamiliales en lien avec les acteurs spécialisés (CIDFF, Maison de Soie, CRIP),

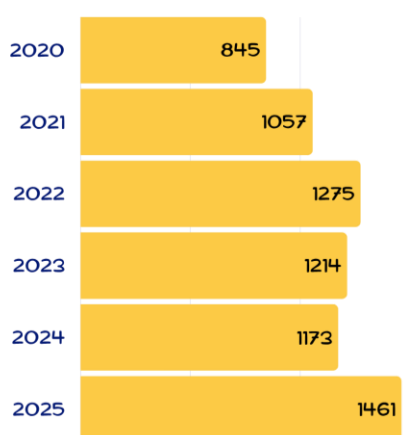
Les effectifs ont augmenté en 2025 afin de répondre au développement de l'activité :

Des heures sont également prévues pour effectuer des remplacements et éviter les fermetures pendant les périodes de congé.

La mise à disposition gratuite des locaux par les collectivités nous permet de réduire considérablement les frais de structure, permet des plages d'ouverture le plus large possible, et ce dans l'intérêt des usagers de l'Espace de Rencontre.

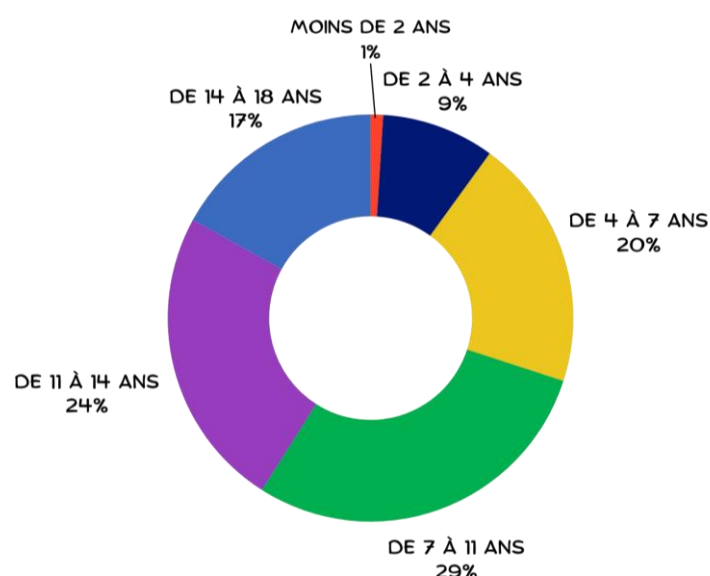
► Bilan des six dernières années :

Nombre de visites réalisées sur 5 ans



L'activité a particulièrement augmenté entre 2020 et 2022 et entre 2024 et 2025.

Tranches d'âge des enfants accueillis en



► **Typologie des situations de l'année 2025**

La plus grosse activité provient des ordonnances des Juges aux Affaires Familiales de Brive (45%) et Tulle (40%).

La plupart des jugements indiquent une date de fin de mesure ce qui permet d'assurer un roulement dans l'accueil des familles. Les arrêts émis par la Cour d'Appel n'ont pas de date de fin. Une rencontre doit être prévue à cet effet.

- ➡ 85 % des visiteurs sont des pères (150 pères et 24 mères).
- ➡ Seuls 3 dossiers concernent des visites pour des grands-parents.
- ➡ 64 % des droits de visite organisés sont sans autorisation de sortie et ont lieu dans les locaux.
- ➡ Les visites en présence constante d'un tiers représentent 12 % des visites dans les locaux

► **Travail partenarial**

Des rencontres régulières sont organisées avec les Magistrats de Tulle, Brive et de la Cours d'Appel de Limoges.

L'Espace de rencontre est également systématiquement présenté aux partenaires qui travaillent avec les familles lors de différentes rencontres partenariales.

► Focus sur l'Espace de rencontre à dispositifs spécifiques 2025, avec la mise en place effective de l'ERDS depuis septembre 2024

20 familles
bénéficiaires
de ce dispositif.

11 décisions
judiciaires
notifiant l'ERDS.

93 droits de visite ont
eu lieu sur 2025
(76 visites dans le
collectif et 17 visites
encadrées).

L'analyse des motifs de mobilisation du dispositif ERDS, avec possibilité de cumul au sein d'une même famille, met en évidence une prédominance des **situations de violences intrafamiliales (38 %)** et de **refus massif de l'enfant de rencontrer le parent visiteur (31 %)**, suivies des troubles psychiatriques ou besoins éducatifs renforcés du parent visiteur (17 %) et des enquêtes pénales en cours (14 %).

Ces chiffres soulignent la complexité des situations traitées, souvent marquées par l'imbrication de problématiques à la fois relationnelles, éducatives, et judiciaires.

L'évolution du binôme d'accueillantes ERDS réparti sur les sites de Tulle et Brive a permis un accès plus fluide et rapide au dispositif ERDS – le travail de binôme se fait désormais avec une accueillante ER classique formée aux violences intrafamiliales.

Le recrutement d'un accueillant ERDS supplémentaire sur le site d'Ussel a été effectué au regard des besoins.

Parmi ces 20 familles, la répartition est de 6 à Tulle, 11 à Brive et 3 à Ussel.

10 situations ont une orientation judiciaire ; 9 sont conventionnelles (sur proposition de l'équipe ou à la demande de la famille) et 1 orientée par un partenaire.

De manière globale, on observe une nette augmentation de l'activité de l'ERDS en quelques mois ; avec notamment l'orientation judiciaire en 2025 mais aussi une importante auto-saisine du service qui fait face à une conflictualisation croissante des situations familiales accueillies, une diminution des accords parentaux et de ce fait une surcharge de l'activité ressentie.

► Aide financière au transport :

12 aides allouées pour le transport pour des parents visiteurs ou hébergeant.

- **Nombre de familles financièrement aidées par l'UDAF19** : 7 en 2025 (billets de train ; frais de taxi ; location de voiture ; ticket d'essence ; tickets de péage)

- **Typologie des freins à la mobilité** : éloignements géographiques et précarité économique

L'impact de l'aide financière permet l'accès au droit et le maintien du lien parent enfant.



Focus sur le Toit du Lien

5 familles
bénéficiaires
en 2025

« Le toit du lien » est un lieu mis en place pour les parents bénéficiant d'un droit de visite à l'espace de rencontre « Le Lien », lieu neutre de rencontre parents/enfants.

Dispositif de transition, il met à disposition un hébergement, pour partager un temps supplémentaire auprès de son enfant afin de consolider les liens et profiter de moments privilégiés dans un cadre calme et apaisant.

Le profil des familles ciblées est divers, mais a pour caractéristique commune de constituer des parents qui veulent élargir leurs droits de visite afin qu'ils puissent se dérouler à terme à leur domicile. Il peut s'agir d'un parent avec une fratrie ou d'un seul enfant.

Deux demandes n'ont pas été retenues :

Les orientations vers le dispositif ont été réalisées soit par l'équipe de l'espace de rencontre, soit en partenariat avec l'ASEAC.

Les nuitées ont constitué un temps d'expérimentation de la parentalité dans un cadre sécurisé, permettant d'observer la capacité du parent à répondre aux besoins de son enfant dans les temps de vie quotidienne.

Ainsi, le dispositif joue pleinement son rôle de tremplin vers une autonomie progressive dans l'exercice de la parentalité.



➔ PERSPECTIVES 2026

- ➔ Organisation d'une rencontre annuelle avec les Magistrats de Tulle et Brive et visite de l'Espace de rencontre de Brive
- ➔ Continuité du projet d'Espace de rencontre à dispositifs spécifiques qui a été mis en œuvre à compter du 01/09/2024. Ce dispositif comprend un volet de soutien aux enfants pour lequel un groupe de parole a été initié mais n'a pas pu être maintenu en l'absence d'une des deux animatrices du groupe de parole en 2025, cette action se redéployera courant 2026.
- ➔ Organisation de la formation « Visite en présence constante d'un tiers »
- ➔ Réécriture du projet de service de l'Espace rencontre Le Lien pour la période 2027-2031
- ➔ Maintien du partenariat avec les acteurs du champ de la protection de l'enfance, du soutien à la parentalité et de l'accompagnement des familles victimes de violences conjugales
- ➔ Reprendre le travail de collaboration avec les services de l'ASE sur le référentiel commun des visites en présence constante d'un tiers
- ➔ Poursuite du recours à l'AirBnb pour le toit du lien qui constitue une solution adaptée permettant de répondre aux besoins des familles tout en garantissant un cadre sécurisant.
- ➔ La sensibilisation progressive des magistrats et des partenaires au dispositif Toit du Lien devrait permettre une augmentation progressive du nombre de nuitées et des orientations.
- ➔ À moyen terme, l'objectif est de pouvoir accompagner entre six et huit familles par an sur le toit du Lien, afin de consolider ce dispositif comme un outil complémentaire à l'espace de rencontre dans l'accompagnement des liens familiaux.



ACTIONS PARENTALITE



PARCOURS DE RELIANCE

17 parcours
de reliance
« séparation »

19 parcours
de reliance « 1000
étoiles enfants »

Au total :
36 parcours
pour 46 enfants
de 4 à 17 ans

Nous distinguons 2 types de parcours :

- **Parcours de Reliance « séparation » à destination des enfants**
- **Parcours « 1000 étoiles » à destination des enfants.**

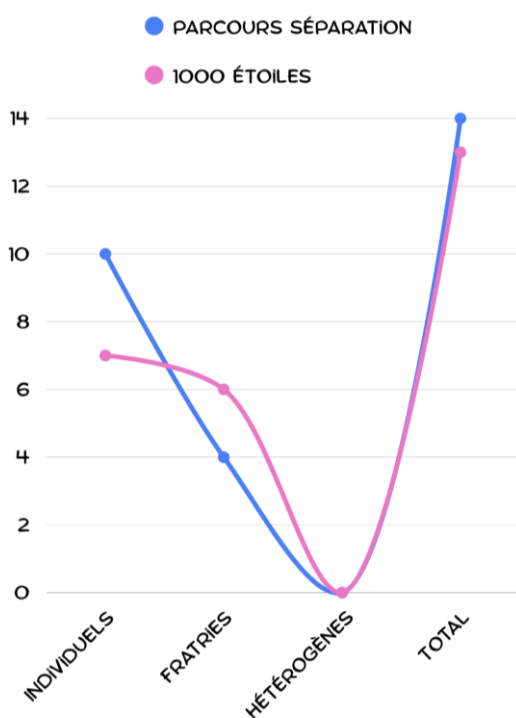
Le **parcours de Reliance** a pour vocation de soutenir les enfants (de manière collective ou individuelle) qui ont changé de comportement depuis la séparation de leurs parents ou après le décès d'un parent (parcours milles étoiles).

Le parcours de Reliance est un programme de soutien thérapeutique qui apporte une réponse rapide pour faire baisser les symptômes de souffrance et apaiser les familles. Il a plusieurs objectifs :

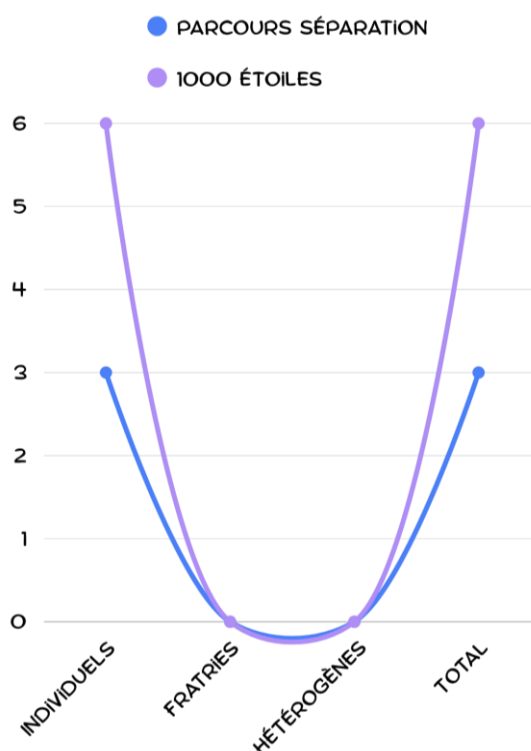
- ▶ Mobiliser le processus naturel d'intégration des pertes,
- ▶ Stimuler la création des liens sains avec soi, les autres et la vie,
- ▶ Éveiller les ressources de l'enfant, de sa famille et de son entourage,
- ▶ Permettre à l'enfant de faire un apprentissage émotionnel et cognitif sur lui-même,
- ▶ Prévenir et identifier les possibles complications pour réorienter vers les professionnels adéquats.

Il s'agit d'un programme en 6 étapes pour aider les enfants et adolescents à s'adapter à leur nouvelle configuration familiale.

Parcours réalisés à Brive



Parcours réalisés à Tulle



EVALUATION QUALITATIVE

Les entretiens préalables mettent en évidence une grande diversité de manifestations de souffrance chez les enfants. Comme chaque enfant réagit différemment, il n'y a que peu de signes qui sont pointés plusieurs fois.

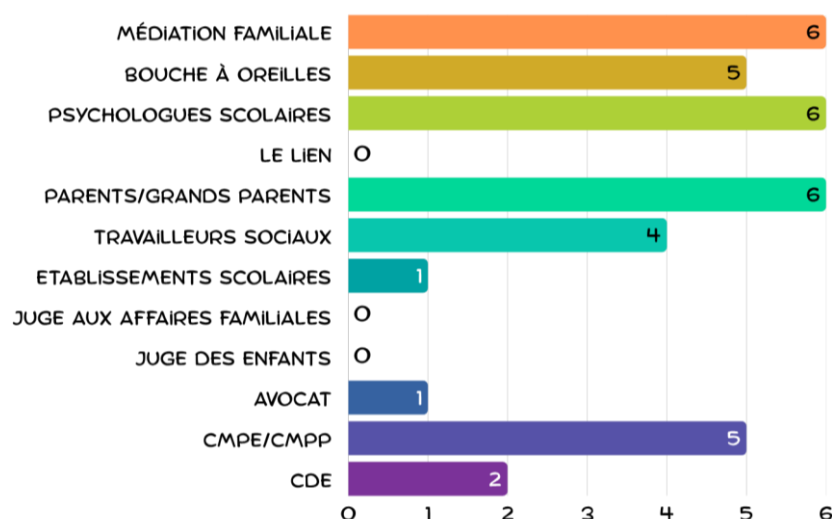
Les enfants accompagnés ont fait remonter la plupart des signes de souffrances suivants : colère, agressivité, peur de l'abandon, peur de perdre l'amour des parents, anxiété, irritabilité, agitation.

Les bilans réalisés à l'issue du parcours montrent une diminution significative de ces signes de souffrance, dans des proportions variables selon les situations.

Le travail réalisé au sein des parcours permet notamment :

- ➡ une meilleure compréhension de la situation familiale par l'enfant,
- ➡ une amélioration de l'expression des émotions,
- ➡ une restauration du sentiment de sécurité affective.

En 2025, les parcours ont été orientés par :



Cette diversité d'orientations témoigne d'une bonne identification du dispositif par les partenaires du territoire.

➡ PERSPECTIVES 2026

La campagne d'information menée auprès des professionnels et la mise en place d'un partenariat avec l'Éducation nationale ont permis d'augmenter la visibilité du dispositif.

Les sollicitations des familles restent constantes et pourraient continuer à progresser dans les années à venir.

Toutefois, le nombre de parcours réalisés reste actuellement contraint par les financements disponibles, ce qui limite la capacité à répondre à toutes les demandes.

Pour l'année 2026, l'objectif est de :

- ➡ maintenir une capacité d'accompagnement d'environ 60 enfants par an ;
- ➡ poursuivre l'accompagnement ponctuel d'adultes, notamment dans le cadre du parcours « 1000 étoiles » ;
- ➡ renforcer la mobilisation des partenaires afin d'orienter les familles le plus précocement possible.



L'ADOPTION, PARLONS-EN

10 entretiens
réalisés pour 2
familles



Cette action permet de rompre l'isolement d'enfants adoptés ou de parents actuels ou en devenir concernant les spécificités de la filiation adoptive, et leur permettre d'avoir accès à un espace de parole et d'écoute dans un délai rapide.

Les objectifs sont de donner l'accès à l'information au plus grand nombre et proposer un accompagnement spécifique si besoin. Les entretiens avec les professionnels peuvent être dispensés sur l'ensemble du territoire en bénéficiant des permanences à Tulle, Brive et Ussel notamment dont dispose l'UDAF.

Le but de cette action est de :

- Accompagner les familles en proposant des entretiens gratuits avec une psychologue, un médiateur familial ou autre.
- Mettre à disposition des espaces collectifs s'ils le souhaitent pour créer un groupe d'échange.

L'année 2025 se caractérise par un accompagnement plus soutenu des familles, avec un nombre de séances en augmentation par rapport à 2024 (10 entretiens contre 4 l'année précédente). Cette évolution témoigne d'un besoin d'accompagnement plus approfondi des situations, notamment dans des périodes charnières de la vie des jeunes (adolescence, passage à l'âge adulte).

Cette action a permis d'offrir aux enfants et aux familles concernés par l'adoption un espace spécifique de parole, d'écoute et de soutien, prenant en compte les enjeux particuliers liés à la filiation adoptive.

L'intervention de la psychologue permet de proposer un espace sécurisant et un étayage adapté, facilitant l'expression des vécus et soutenant les parents dans la compréhension des besoins spécifiques de leur enfant. Ce dispositif contribue ainsi à prévenir l'isolement des familles adoptives, souvent confrontées à des problématiques singulières, et à favoriser la continuité du suivi lorsque cela est nécessaire.

Le public a été mobilisé via les réseaux de connaissance des professionnels, les supports de communication de l'association et les supports flyers, plaquettes, sites internet, par le réseau institutionnel et associatif intervenant auprès des familles, etc.

Conclusion : Cette action continue de répondre aux besoins des familles concernées par l'adoption, souvent isolées dans les spécificités de leur parcours et de leur histoire familiale.

➡ PERSPECTIVES 2026

Cette action continue de répondre aux besoins des familles concernées par l'adoption, souvent isolées dans les spécificités de leur parcours et de leur histoire familiale.

La poursuite du dispositif permettra :

- ➡ de maintenir un espace d'écoute spécialisé,
- ➡ de soutenir les familles confrontées à des questionnements liés à la filiation adoptive,
- ➡ de renforcer les liens avec les partenaires institutionnels, notamment le Conseil départemental.



LIEU D'ACCUEIL ENFANT PARENT (LAEP)



TULLE
agglo
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



santé
famille
retraite
services



Confidentiel
Anonyme
Accessible Gratuit
Sans inscription
préalable

85 séances
réalisées pour
351 enfants

1 lieu d'accueil
sur Tulle

le lundi et le mercredi

Pour les enfants de 0 à 6
ans accompagnés d'un
parent ou d'un référent.

→ Le fonctionnement du LAEP



Le LAEP est soumis au référentiel établi par la CNAF. Les principes fondateurs définissent le cadre d'accueil de tous les LAEP. La participation est basée sur le volontariat, l'anonymat, la confidentialité. Les enfants sont sous la responsabilité de l'adulte référent durant toute la durée de l'accueil.

De fait, la fréquentation des familles repose sur la libre adhésion, sans aucune inscription au préalable. Les familles sont libres d'aller et venir quand elles le souhaitent.

La gratuité des LAEP a pour fondement le principe de liberté de participation. En effet, les familles peuvent, si elles le souhaitent, apporter gâteaux, café ou autre. Cette absence de contrainte financière pour les familles permet de préserver l'ouverture à tous les milieux sociaux.

Le local se situe au siège de l'Udaf, idéalement plein cœur de ville. Il permet ainsi une accessibilité facilitée au public ciblé et il est doté d'un ascenseur. En plus de l'espace cloisonné, un Open Space pourra être proposé pour accueillir différemment et de manière plus adaptée selon les besoins des enfants et parents.

Les accueillants disposent de compétences dans les domaines de la parentalité et de la petite enfance.

Le LAEP est ouvert aux familles **les lundis de 15h30 à 18h et les mercredis de 9h30 à 12h** soit deux créneaux de 2h30 par semaine en dehors des périodes de fermeture annuelle qui ont permis 88 séances sur l'année 2024.

→ Fréquentation du LAEP :

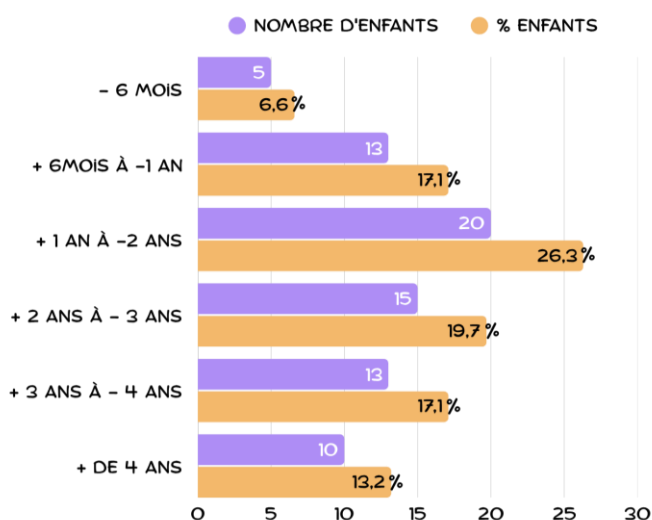
En 2025, le LAEP « Graines d'Étoiles » 19 maintient un niveau de fréquentation stable, confirmant son ancrage sur le territoire. Le public accueilli demeure socialement diversifié. Les mères restent majoritairement représentées parmi les accompagnants, mais la présence des pères est également constatée.

Une part significative des familles fréquente le LAEP à plusieurs reprises au cours de l'année. On observe ainsi une dynamique de fidélisation, certaines familles ayant participé à plus de dix séances annuelles. Cette régularité favorise la création de liens entre parents et contribue à faire du LAEP un espace identifié de sociabilisation et de soutien informel.

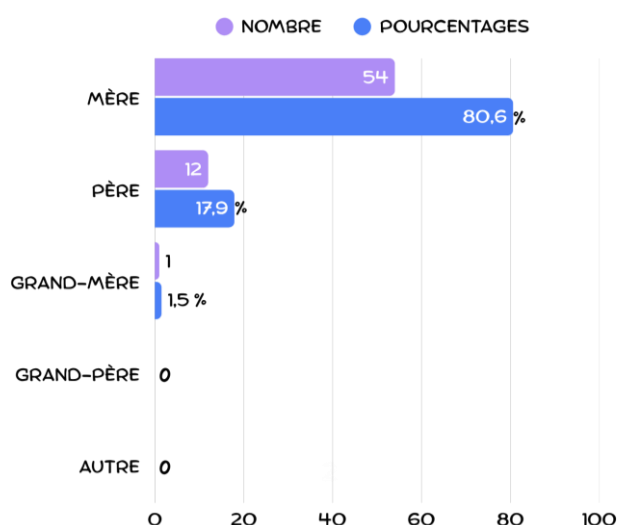
Les enfants accueillis sont majoritairement âgés de 6 mois à 4 ans. L'accueil d'un enfant présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) confirme la vocation inclusive du dispositif. La fréquentation est globalement régulière, avec des pics observés en février, mars et décembre, et une baisse durant la période estivale.



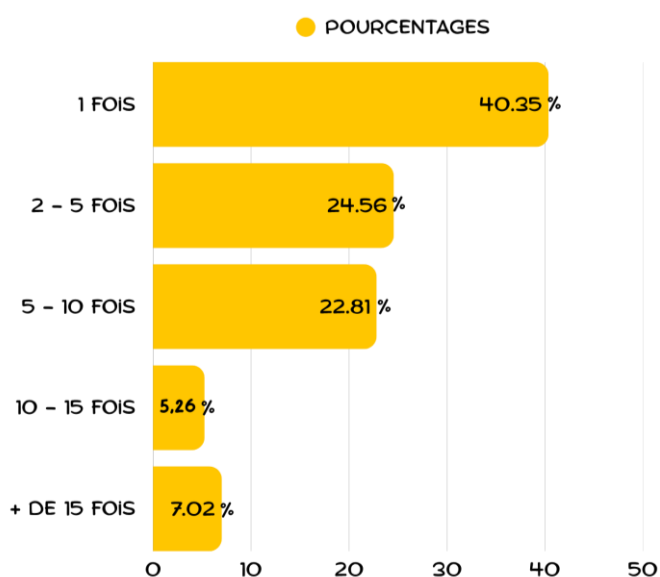
Âges des enfants



Qualité de l'accompagnant



Rythme de fréquentation des familles



➡ Accompagnement des équipes :

Les accueillantes poursuivent leur montée en compétences, avec une formation d'approfondissement suivie en 2025 sur le thème du jeu et de l'aménagement de l'espace, financée par la CAF. L'équipe a bénéficié de 8 heures d'analyse de la pratique, contribuant au maintien d'une posture professionnelle adaptée.

➡ Consolidation du travail partenarial

Le travail partenarial s'est consolidé. Les travailleurs sociaux (ASE, MSD, coachs RSA...) jouent un rôle important d'orientation des familles. Des collaborations ont également été développées avec des acteurs locaux (ludothèque Air de Jeux...), dans le respect de l'éthique du LAEP, les familles restant libres de transmettre ou non leur fréquentation.

➡ PERSPECTIVES 2026

Ces perspectives s'inscrivent dans une dynamique d'adaptation continue du service aux besoins identifiés sur le territoire.

Dans cette logique d'amélioration, un questionnaire sera diffusé auprès des familles afin de recueillir leur ressenti et, le cas échéant, d'ajuster les modalités d'accueil.

Une première réflexion porte sur l'évaluation de la pertinence et de la faisabilité d'une ouverture du LAEP les samedis matin. Cette évolution viserait à favoriser l'accès des familles dont les contraintes professionnelles ou organisationnelles limitent la fréquentation en semaine, et à permettre une plus grande mixité des publics accueillis.

Par ailleurs, le renforcement de l'équipe constitue un axe prioritaire. Il s'agit notamment de consolider l'effectif par l'intégration de bénévoles formés, afin de sécuriser le fonctionnement du lieu, garantir la qualité d'accueil et soutenir le développement de nouvelles amplitudes ou actions complémentaires.

La structure se positionne également comme ressource pour le territoire. Elle est disposée à étudier la mise en œuvre d'un LAEP en itinérance à l'échelle de l'Agglomération de Tulle, ainsi qu'à répondre à d'éventuels besoins exprimés sur d'autres territoires du département. Cette ouverture s'inscrit dans une logique de réduction des inégalités d'accès et de maillage territorial du soutien à la parentalité, en particulier dans les zones rurales ou éloignées de l'offre existante.



BABY CLASH PARLONS-EN

8 parents
accompagnés

BABY CLASH PARLONS-EN
Quand l'arrivée d'un bébé bouleverse le couple

Un moment de bonheur... mais aussi de grands bouleversements !
L'arrivée d'un enfant transforme profondément la vie du couple : sommeil, organisation, lien conjugal, vie sociale et professionnelle...

Un espace de parole bienveillant et confidentiel

Pourquoi ?

- Mieux comprendre les défis de la parentalité
- Trouver un équilibre entre couple conjugal et parental
- Être écouté(e), soutenu(e), accompagné(e)

Cycle d'accompagnement gratuit
5 séances de groupe + 3 séances individuelles
Les vendredis de 20h à 22h - Places limitées

UDAF de la Corrèze
2 ter avenue Mozart, 19100 Brive-la-Gaillarde
Renseignements au 05 55 29 98 40

Pour qui ?
Futur(e)s et jeunes parents

Par qui ?
Une conseillère conjugale et familiale

Dates :

- 14 novembre 2025
- 28 novembre 2025
- 12 décembre 2025
- 9 janvier 2026
- 30 janvier 2026
- 27 février 2026

Logos : UDAF Corrèze, UDAF, CORREZE, CORREZE 19, CORREZE 19

Le projet « Baby Clash, parlons-en ! » vise à proposer un accompagnement spécifique et adapté aux couples (futurs et jeunes parents) afin de :

- Soutenir le lien conjugal fragilisé par l'arrivée d'un enfant et trouver un équilibre entre couple conjugal et ce nouveau couple parental naissant,
- Favoriser l'expression des ressentis et des besoins,
- Renforcer la communication au sein du couple,
- Prévenir l'épuisement parental et les ruptures conjugales précoces.

9 séances en 2025 : 3 séances de groupe et 6 séances individuelles et 8 parents accompagnés

La poursuite de l'action début 2026 permettra d'atteindre l'ensemble des objectifs fixés dans le projet initial.

Les séances réalisées ont permis :

- L'instauration d'un climat de confiance propice à la parole,
- L'expression des émotions et ressentis des parents,
- L'amorce de changements dans les modes de communication conjugale.

Le bilan général de l'action est très positif sur le plan qualitatif, malgré une réalisation partielle en 2025.



Action numérique à domicile



3 ateliers pour
18 personnes
307
accompagnements

L'UDAF 19 accompagne, à domicile,
les personnes dans l'utilisation des outils numériques

L'Udaf19 a choisi de proposer un accompagnement aux outils numériques personnalisé et à domicile. Ce dispositif doit permettre d'apporter une réponse la plus individualisée possible, tout en palliant aux difficultés de transport, propres à notre département rural. Une professionnelle spécifiquement formée au conseil numérique, intervient sur l'ensemble du département corrézien.

En 2025

En 2025, **295 accompagnements** ont été réalisés entre janvier et novembre, soit une progression par rapport à **2024** qui comptait **281 accompagnements** sur la même période. Parmi ces accompagnements : **270 individuels**, **5 ateliers collectifs** réunissant **25 participants**, ainsi que **64 nouveaux bénéficiaires**. La majorité des interventions (**85 %**) se sont déroulées **à domicile**.

Accompagnement aux démarches administratives

- ➔ Santé / Social
- ➔ Logement
- ➔ Justice
- ➔ Impôts / Finances
- ➔ Travail / Formation



Profil des usagers accompagnés

- ➔ 83 % de femmes
- ➔ 82 % ont 70 ans et plus
- ➔ 85 % sont retraités

Thématiques les plus fréquemment abordées

1. Prise en main du matériel
2. E-mails (création, gestion, sécurité)
3. Maintenance / dépannage
4. Navigation Internet
5. Santé (Ameli, Mon Espace Santé, Doctolib)
6. Banque et achats en ligne
7. Bureautique
8. Sécurité numérique

Répartition géographique des accompagnements

Brive-la-Gaillarde (59,7 %), Cosnac, Saint-Privat, Naves, Neuvic, Bort et plusieurs autres communes rurales.

Organisation et modalités

85 % des accompagnements sont réalisés à domicile et 68 % des séances durent plus de 2 heures. Les accompagnements sont effectués sur ordinateur, téléphone ou tablette.

Partenariats mobilisés : FACE Limousin-Périgord, Bailleurs sociaux (Brive Habitat, Corrèze Habitat), ASCCOR, communes et structures locales.

Conclusion En 2025, **davantage de personnes** ont été accompagnées par rapport à l'année précédente. L'action menée a permis de **soutenir l'autonomie numérique des personnes âgées**, de **faciliter leurs démarches** et de **lutter contre l'isolement** sur le territoire corrézien.

➔ PROJETS 2026

- ➔ Renforcer les accompagnements à domicile
- ➔ Développer les ateliers thématiques
- ➔ Continuer la prévention autour de la sécurité numérique



POLE LOGEMENT



Familles Gouvernantes



Familles gouvernantes proposent des appartements partagés fonctionnant sur la base d'une colocation et d'une mutualisation, au moins partielle, de l'aide humaine, matérielle et des dépenses. Ces unités supposent le partage d'un même espace de vie, même si chaque locataire dispose de son propre espace privatif. Elles favorisent une forme de vie autogérée.



**7
locataires
Pour 11
places**

Le concept est de favoriser :

- ➔ La rupture de l'isolement
- ➔ Le maintien dans un logement adapté
- ➔ Les conditions d'insertion des personnes en perte d'autonomie en créant un lieu de vie qui préserve le droit au logement et plus largement le droit à la dignité pour chacun.

Familles Gouvernantes est un des dispositifs logements inclusifs qui s'intègre dans une logique partenariale. Il est une réponse adaptée au niveau départemental, mais s'assure que l'orientation ait été conjointe ou partagée avec les acteurs (commission unique à construire) proposant des réponses de logement adaptées aux besoins.

Les démarches de soin et d'accompagnement social et médicosocial sont résolument complémentaires et non subsidiaires : Une coordination où plusieurs professionnels interviennent dans le cadre du dispositif est favorisée.

Le parcours résidentiel des personnes reste la préoccupation centrale des partenaires qui se coordonnent et proposent en fonction des besoins de la personne les dispositifs logements adaptés.

Un nouveau mode de financement a été mis en place en 2024 avec l'Aide à la Vie Partagée qui remplace le forfait inclusif porté par l'Agence Régionale de Santé.

L'AVP est une aide individuelle pour les personnes âgées ou handicapées faisant le choix d'habiter dans un habitat inclusif. Elle est destinée à financer la participation sociale des habitants, la facilitation des liens entre les habitants eux-mêmes et avec les habitants et l'environnement proche de l'habitat, l'animation du projet de vie sociale et des temps partagés, la coordination des intervenants au sein de l'habitat, l'interface technique et logistique des logements.

L'AVP ne doit pas financer l'accompagnement individuel d'un habitant dans les actes de la vie quotidienne, ni la coordination d'interventions médico-sociales ou encore le suivi des parcours individuels.

2025 :

► 4 appartements implantés dans deux cœurs de ville différents : Tulle (1 appartement hommes et 1 appartement femmes au sein du même immeuble) et Brive-la-Gaillarde (1 appartement hommes et 1 appartement femmes au sein du même immeuble).

Au total 7 locataires ont été présents sur le dispositif en 2025 sur 11 places potentielles.

Afin d'animer le projet de vie sociale et partagée, 2 nouvelles animatrices ont été recrutées en 2025

➔ PROJETS 2026

- ➔ Enjeu d'un taux d'occupation plus élevé à atteindre en 2026
- ➔ Développement des compétences pour les professionnelles et prestataires « gouvernantes » en particulier sur les pathologies psychiatriques
- ➔ Poursuite des temps d'analyse de la pratique.



Maison Relais



L'Udaf souhaite proposer une maison relais destinée à l'accueil de personnes souffrant d'exclusion du fait de leur isolement social.

La maison relais
ouvre en mars 2026



I – DEFINITION DE LA MAISON RELAIS

La Maison Relais est un habitat communautaire de petite taille associant la jouissance de logements privés à la présence de lieux collectifs qui peuvent répondre au besoin de partager les repas ou les loisirs.

Un hôte ou couple d'hôtes sera chargé du fonctionnement de la maison ainsi que de son animation et de sa convivialité.

La Maison Relais s'inscrit dans une logique d'habitat durable, sans limitation de durée, et offrant un cadre semi collectif valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social.

La Maison Relais constitue une modalité particulière de résidence sociale, régie par les articles R353 et suivants du code de la construction et de l'habitat et la circulaire n° 965733 du 17 décembre 1996. Elle ouvre droit au bénéfice de l'allocation personnalisée au logement.

II - POPULATION CONCERNEE PAR LE PROJET

Ce projet concerne une population diverse identifiée à ce jour comme suit :

- ➔ Personnes en difficulté de maintien dans un logement autonome
- ➔ Personnes en errance sur le territoire
- ➔ Personne en sortie d'incarcération
- ➔ Jeunes majeurs en sortie de prise en charge de l'aide sociale à l'enfance.

Il peut s'agir notamment de personnes sous mesure de protection de l'UDAF de la Corrèze ou d'autres organismes tutélaires et qui, pour la plupart, bénéficient de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) ou de revenus équivalents.

III- PRINCIPE ET ORGANISATION DU DISPOSITIF

Le programme, au sens immobilier du terme, fait l'objet d'une étude détaillée, dont l'actuel bailleur est la société POLYGONE. La Maison Relais comportera 13 logements de type T1 et les parties communes du service :

- une cuisine
- une salle de restauration
- bureaux
- une grande salle permettant la tenue de réunions ou activité.

L'UDAF de la Corrèze sera gestionnaire de l'ensemble dans le cadre d'une convention conforme à la convention type résidence sociale, signée avec le bailleur POLYGONE.

Gestion

Une commission d'attribution des logements examinera les candidatures en fonction de critères à établir. L'admission dans ce dispositif se fera en concertation avec le SIAO départemental et tous les acteurs de la commission DALI (dispositif d'accompagnement aux logements inclusifs).

Projet de vie sociale et partagée



La Maison Relais offre un logement, ce n'est pas un établissement médicalisé. Toutefois une convention sera signée entre l'UDAF de la Corrèze (gestionnaire) et les différents acteurs de la psychiatrie en Corrèze pour les résidents soignés en psychiatrie. Le suivi médical de la personne facilitera son hospitalisation si nécessaire.

Le(s) hôte(s) (travailleurs sociaux) organisent la vie quotidienne de la maison, animent les espaces communs et assurent les liens avec l'environnement local. Ils contribuent à créer un cadre sécurisant et convivial.

Dans le but de lisibilité et d'efficacité, les règles de fonctionnement de la Maison Relais, et des autres acteurs de l'accompagnement de la personne seront séparées, mais leur coordination est aussi nécessaire puisque intervenant parfois pour les mêmes personnes. Un comité de suivi pourra être mis en place et étudiera toutes questions et modifications susceptibles d'améliorer le fonctionnement.

➔ PROJETS 2026

Une entrée progressive, à raison de 3 locataires par mois, est prévue dans les logements à compter de mars 2026.



SIAO Service Intégré d'Accueil et d'Orientation



L'Udaf de la Corrèze a été missionnée par l'Etat pour créer et mettre en place le nouveau **Service Intégré d'Accueil et d'Orientation** de la Corrèze. **Ce service gère le 115.**

Les compétences en ingénierie de l'Udaf19 ont permis la préfiguration et l'ouverture de ce service qui a demandé un investissement de plusieurs mois.

Une Assemblée Générale Constitutive a été réunie le mercredi 22 janvier 2025 à Tulle. 46 représentants d'organismes ou associations étaient présents à cette assemblée.

Le 24 juin 2025, le nouveau Service était inauguré par sa Présidente Marie Claude CARLAT et la nouvelle équipe du SIAO en présence de Monsieur le Préfet ; Madame la Vice-Présidente du Conseil Départemental déléguée aux Solidarités Sociales ; Monsieur le Président de la Fédération des acteurs de la solidarité et les partenaires.



**CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

BUREAU

Présidente
Marie-Claude CARLAT

Directeur Général
Louis DEBRET

Directeur MJPM
Raphaël LACHAUD

**SERVICE MANDATAIRE JUDICIAIRE
A LA PROTECTION DES MAJEURS**

PÔLE ACCUEIL

PÔLE
ÉTABLISSEMENTS
RESPONSABLE
MATHIEU CHAPSAI



PÔLE PATRIMOINE
ET JURIDIQUE

PÔLE DOMICILE 1
RESPONSABLE
ELODIE CLAVIÈRE



PÔLE DOMICILE 2
RESPONSABLE
LILIAN MONS



PÔLE HABITATS INCLUSIFS
FAMILLE
GOUVERNANTE
MAISON
RELAIS

**SERVICE COMPTABILITE
LOGISTIQUE**

RESPONSABLE
SERGE MONTEIL

SECRÉTAIRE
PÔLE LOGISTIQUE

PÔLE COMPTABILITÉ

COMPTABILITÉ
INSTITUTIONNELLE

COMPTABILITÉ
MJPM

PÔLE LOGISTIQUE

GESTION
DES LOCAUX

GESTION DU
PARC AUTOMOBILE

SERVICES AUX FAMILLES

RESPONSABLE
CLOTILDE BRUTER

SECRÉTAIRE
PÔLE ENFANCE/PARENTALITÉ

PÔLE ENFANCE/PARENTALITÉ

MÉDIATION
FAMILIALE

ACTIONS DE SOUTIEN
À LA PARENTALITÉ

ESPACE DE RENCONTRE
LE LIEN

LIEU D'ACCUEIL
ENFANTS PARENTS

PÔLE BUDGET

SECRÉTAIRE
PÔLE BUDGET

MESURES
D'ACCOMPAGNEMENT
SOCIAL PERSONNALISÉ

POINT
CONSEIL BUDGET

ACTION
ÉDUCATIVE
BUDGÉTAIRE

ACCOMPAGNEMENT
VERS ET
DANS LE LOGEMENT

PRÉVENTION DES
EXPULSIONS

VIE ASSOCIATIVE

REPIT SAC À DOS
LIRE ET FAIRE LIRE
LIRE ENSEMBLE

ANIMATION VIE ASSOCIATIVE

PLATEFORME D'INFORMATION
ET SOUTIEN AUX
TUTEURS FAMILIAUX

COMMUNICATION

SERVICES GÉNÉRAUX

ADMINISTRATEUR
RESEAU

RÉFÉRENTE
TECHNIQUE

CONSEILLER
NUMÉRIQUE

ASSISTANTE
DE DIRECTION ET
D'ENCADREMENT

SECRÉTAIRE
AUX ARCHIVES

PSYCHOLOGUE
AU TRAVAIL

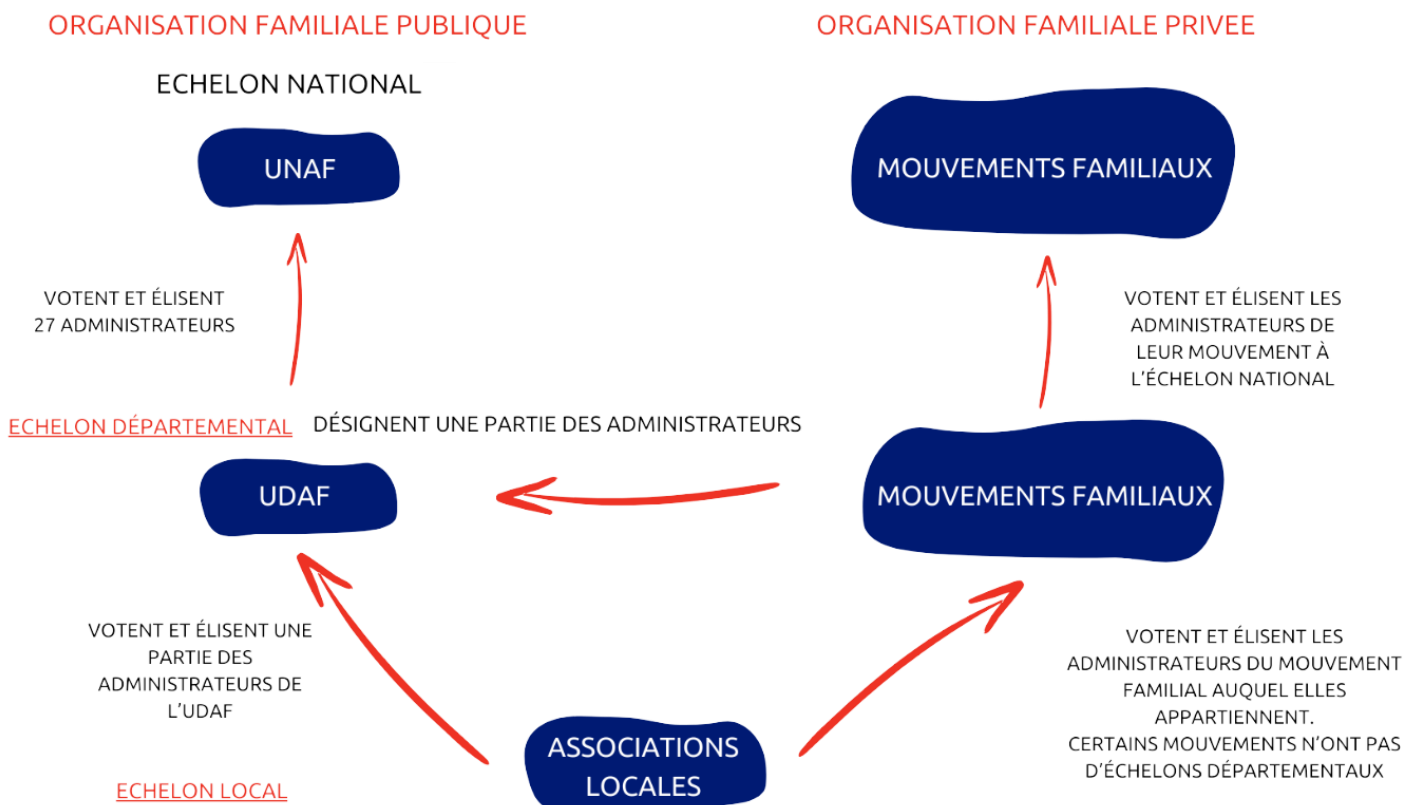
**SERVICE
RESSOURCES HUMAINES**

RESSOURCES HUMAINES

DÉMARCHE QUALITÉ

ANNEXES

Fonctionnement actuel de l'organisation familiale



Code de l'action sociale et des familles

Loi n°75-629 du 11 juillet 1975

Article 1

« Ont le caractère d'Association Familiales au sens des dispositions de la présente section les associations déclarées librement créées dans le cadre de la loi du 1^{er} juillet 1901, qui regroupent :

- Des familles constituées par le mariage et la filiation légitime ou adoptive ;
- Des couples mariés sans enfant ;
- Toutes personnes physiques, soit ayant charge légale d'enfants par filiation ou adoption, soit exerçant l'autorité parentale ou la tutelle sur un ou plusieurs enfants dont elles ont la charge effective et permanente, et qui ont pour but essentiel la défense de l'ensemble des intérêts matériels et moraux, soit de toutes les familles, soit de certaines catégories d'entre elles.

L'adhésion des étrangers aux associations familiales est subordonnée à leur établissement régulier en France ainsi qu'à celui de tout ou partie des membres de leur famille dans les conditions qui seront fixées par décret en Conseil d'Etat. »

Article 3

« L'Union nationale et les unions départementales des associations familiales sont habilitées, sans préjudice de tous les droits et prérogatives pouvant résulter de leurs statuts, à :

- 1 – Donner leurs avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et leur proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles ;
- 2 – Représenter officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles et notamment désigner ou proposer les délégués des familles aux divers conseils, assemblées ou autres organismes institués par l'Etat, la région, le département, la commune ;
- 3 – Gérer tout service d'intérêt dont les pouvoirs publics estimeront devoir leur confier la charge ;
- 4 – Exercer devant toutes les juridictions, sans avoir à justifier d'un agrément ou d'une autorisation préalable de l'autorité publique, notamment de l'agrément prévu à l'article L.421-1 du code de la consommation, l'action civile relativement aux faits de nature à nuire aux intérêts moraux et matériels des familles, y compris pour les infractions prévues par l'article 222-24 du code pénal.

Chaque association familiale ou fédération d'associations familiales, dans la limite de ses statuts, conserve le droit de représenter auprès des pouvoirs publics, les intérêts dont elle a assumé la charge. »



MOUVEMENTS FAMILIAUX ADHERENTS A L'UDAF19



ADAPEI Association Départementale de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis, de la Corrèze

3, allée des Chataigniers - 19360 MALEMORT
☎ 05.55.17.75.90
siege@adapeicorreze.fr



AFC Association Familiale Catholique

Chez Mme LAMOINE
18 rue Henri Caze
19400 ARGENTAT sur DORDOGNE
☎ 05.55.17.85.25
afc.correze@yahoo.fr



APAJH Association pour Adultes et Jeunes Handicapés de la Corrèze

26, avenue Louis Pons - Locaux du SESSAD -
APAJH - 19100 BRIVE
☎ 07.87.35.03.12
contact@apajh19.org



APF France Handicap

Impasse Tour de Loyre - 19360 MALEMORT
☎ 05.55.24.43.55
apfcorreze@free.fr
www.apf19.blog.apf.asso.fr



ASSOCIATION FAMILIALE DE BRIVE

Maison des Associations - Place J.M.Dauzier
19100 BRIVE
☎ 05.55.24.33.94
afbrive@orange.fr
www.associationfamilialedebrive.fr



ASSOCIATION FAMILIALE PROTESTANTE SOUFFLE DE VIE

100, rue l'Ile du Roi
19100 BRIVE LA GAILLARDE
rob.ynam2@gmail.com



ASSOCIATION FAMILIALE PROTESTANTE CAFE DES ARTISTES

1, place du Marchadial
19300 EGLETONS
otgejr@gmail.com



EFA ENFANCE ET FAMILLES D'ADOPTION

Les courriers sont à adresser à l'Udaf :
12, place Martial Brlgouleix, 19000 TULLE
☎ 05.55.27.16.96
efacorreze@yahoo.fr



FRANCE ALZHEIMER CORREZE

50, rue du Colonel Vaujour - 19100 BRIVE
☎ 05.55.17.70.76
France-alzheimer.correze@wanadoo.fr

ASSOCIATION FAMILIALE DE BORT LES ORGUES

71, rue de Piechecros - 19110 BORT LES ORGUES
☎ 06.08.35.32.72

FAMILLES RURALES



En Corrèze ce mouvement regroupe la Fédération Départementale de la Corrèze et 18 associations Familles Rurales qui adhèrent à l'udaf : Familles Rurales d'Allasac, d'Albussac, d'Argentat, de Beaulieu, de Brignac la Plaine, d'Eygurande Merlines, de Larche, de Lubersac, de Mercœur, de Monceaux sur Dordogne, de Saint Aulaire, de Saint Bonnet l'Enfantier-Estivaux, de Saint Hilaire les Courbes, de Saint Privat, de Treignac, de Voutezac, d'Yssandon et le relais famille d'Objat.

Fédération Familles Rurales

19B Route de Champeau - 19000 TULLE
federation.familles.rurales.19@wanadoo.fr
☎ 05.55.26.86.49 (Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h et de 14h à 16h)
www.famillesrurales-correze.fr



LE FIL DES AIDANTS

Bâtiment le Turenne - 11, avenue Raymond
Poincaré - 19400 ARGENTAT
☎ 05.55.28.44.88

filaidants@gmail.com



LES P'TITS BOUTS

Maison des Association - Côte de Vizan -
19290 PEYRELEVADE
Accueil le mardi de 15h00 à 19h00

contact@lesptitsbouts19.fr

☎ 06.18.65.15.48

www.lesptitsbouts19.fr



ASSOCIATION EXTRADYS

Malemort extradys19@laposte.net



SOLEIL CORREZIEN AUTISME 19

Brive soleilcorrezien19@gmail.com



UNAFAM Espoir Corrèze Union des Amis et
Familles de Malades Psychiques
Local Associatif du Bouygues - Cité du
Bouygues - 19100 BRIVE

☎ 05.55.24.63.25

19@unafam.org



ASSOCIATION EFFET PAPILLON

246, Rue Roger Crémoux - 19120 BILHAC
☎ 06.83.22.73.94

asso.effetpapillon@orange.fr

www.assoeffetpapillon.com



GROUPE DES APHASIQUES CORREZIENS

Centre des neuf pierres - Route de Saint
Clément - 19000 TULLE

monique.pommeret@wanadoo.fr

<http://www.aphasie19.com>

☎ 05.55.28.86.90



ENSOLIDA

Appart 45 - 58, avenue Victor Hugo
19000 TULLE

gem.tulle@fondationjacqueschirac.fr

☎ 05.55.26.55.61



HAVRE DE PAIX

72, Avenue Georges Pompidou - 19100 BRIVE

gem.brive@fondationjacqueschirac.fr

☎ 05.55.17.57.49



LIBRAVOUS

80, avenue Carnot - 19200 USSEL

gem.ussel@fondationjacqueschirac.fr

☎ 05.55.46.14.34





Présidente : Marie Claude CARLAT

Directeur Général : Louis DEBRET

12, Place Martial Brigouleix, 19000 Tulle

Horaires d'ouverture :

du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h

le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h

Standard : 05 55 29 98 40

Mail : udaf19@udaf19.fr

Site Internet : www.udaf19.fr

UNIS
POUR LES
FAMILLES

